ça pousse en Manicouagan

mrcmanicouagan.qc.ca

PDZA

Plan de développement de la zone agricole

Conception et réalisation : Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Manicouagan

Direction : Ossama Khaddour, Ph.D.

Avec la participation de : Angèle St-Onge-Picard, Andréanne Rioux et Mourtaza Moussadjy

Révision : Barbara Otrysko, Daniel Harvey, Jacques Vaillancourt et Annie Cloutier (membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Manicouagan)

Réalisé avec des outils informatiques gratuits

Édition et mise en page : **Pages** (iCloud) | Cartes : **QGIS** | Schémas heuristiques : **yED** | Dessins vectoriels : **Inkscape** | Traitement d'images : **Gimp**

SOMMAIRE

Introduction	3
Aménagement du territoire	4
L'agriculture québécoise au fil du temps	5
La Manicouagan	10
Histoire d'un territoire à projets	11
Population manicoise	13
L'économie manicoise	14
L'agriculture manicoise	15
Lois et règlementations	20
Problématique générale	21
Méthodologie	23
Analyse des partenaires	24
Premier atelier	28
Arbre des problèmes	29
Deuxième atelier	30
Arbre des solutions	31
Matrice du cadre logique	32
L'élément déclencheur	35
Pistes de réflexion	37
Conclusion	39

MOT DE LA MRC

Les orientations du gouvernement du Québec, qui découlent de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, identifient les MRC comme principales protagonistes en matière de développement du territoire agricole. L'objectif du gouvernement est de privilégier une démarche consensuelle avec les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole afin de trouver des solutions réalisables, socialement acceptables et adaptées au milieu. C'est ainsi que le gouvernement a mandaté les MRC pour l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA), et ce, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser la diversification économique des régions.

En 2012, la MRC de Manicouagan a identifié l'élaboration du PDZA dans le plan d'action de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Cependant, le contexte particulier de notre région a fait en sorte que cette action soit retardée afin de recentrer nos efforts à la valorisation des activités économiques traditionnellement représentatives de la région. Or, la conjoncture de ces dernières années a placé la région devant un constat irréfutable : un changement s'impose !

Dans un souci d'assurer la pérennité de l'occupation et de la valorisation de notre territoire, il est désormais nécessaire d'optimiser l'apport de toutes nos ressources, tant matérielles qu'humaines, à l'économie et au développement de nos collectivités. Le développement agricole de la Manicouagan n'est certainement pas La Solution, mais il en fait partie intégrante. Conscient de la nécessité de diversifier l'économie sur son territoire, le conseil des maires de la MRC de Manicouagan a adopté la résolution 2014-32 afin d'appuyer la conception et la mise en œuvre d'un plan de développement agricole.

Au-delà de l'acquisition des connaissances sur l'agriculture manicoise, la MRC a constaté la nécessité de poser des gestes structurels afin de stimuler les activités agricoles et tous les emplois qui y sont liés. La MRC et ses partenaires ont donc entrepris la réalisation d'un PDZA dans une approche systémique : identifier les objectifs et les moyens de les atteindre en partant d'une analyse des besoins : nos besoins.

Ce PDZA comporte donc une dimension d'aménagement élargie en accord avec les orientations de nos différents organismes de développement socio-économique. Il a été créé en fonction d'un objectif de consolidation et de stimulation des activités agricoles sur l'ensemble du territoire de la MRC, tout en considérant la place qu'occupent les autres activités économiques traditionnelles de la région, en l'occurrence, les activités industrielles, forestières et récréotouristiques.

Évoquer le développement agricole en Manicouagan est un sujet pour le moins inattendu, voire surprenant. Pourtant, notre territoire a offert et offre encore d'excellentes opportunités agricoles à ceux qui ont la détermination pour exploiter un potentiel prometteur et unanimement reconnu.

Ce PDZA mise sur les particularités de notre région pour proposer une nouvelle agriculture : une agriculture de proximité, à petite échelle, responsable et durable. « La terre de Caïn » n'est pas une fatalité ; les manicois, parmi les autres nord-côtiers, sont en mesure de valoriser notre territoire en exploitant toutes ses ressources, en le cultivant et surtout en s'y enracinant !

Claude Martel

Préfet

Agriculture

[du latin *agricultura*, composé à partir de *ager :* champ et *colere :* cultiver]

Partout dans le présent document, les termes "agriculture" et "agricole" renvoient au sens qui leur a été donné par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir : "la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments [...]".

INTRODUCTION

Le but de ce document est d'établir un ordre de priorités réalisables visant à déclencher une nouvelle dynamique du secteur agricole en Manicouagan. L'élaboration de ce document est faite en fonction d'un objectif préalablement établi à l'issue d'une analyse et d'un diagnostic concertés et entamés par les acteurs concernés.

Qu'est-ce qu'un PDZA ?

Le PDZA est un document de planification concertée, complémentaire et compatible aux autres démarches d'aménagement du territoire. En favorisant le développement des activités agricoles, l'élaboration de ce PDZA peut surtout contribuer à :

- Créer une dynamique de concertation entre les acteurs socio-économiques, les décideurs et les agriculteurs;
- Établir une collaboration propice à la définition d'une vision concertée du développement agricole.

Rappelons ici que la concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun. La concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais vise à la préparer.

La collaboration est un processus par lequel plusieurs personnes ou organisations s'associent pour effectuer un travail intellectuel suivant des objectifs communs.

Pourquoi

L'élaboration de ce PDZA trouve ses raisons dans un ensemble d'éléments factuels de diverses natures dont la majeure partie a été déjà répertoriée dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Manicouagan.

Depuis la réalisation de son SADR, la MRC de Manicouagan s'oriente vers un développement durable de l'ensemble des activités économiques de son territoire. À cette fin, la MRC considère que les secteurs économiques traditionnels, qui ont permis le développement de notre région, ne représenteront plus des facteurs de croissance. Ces secteurs contribueront, dans l'avenir, au maintien d'activités économiques, mais à progression limitée.

C'est dans ce contexte que le SADR de notre MRC accorde un intérêt particulier à la vocation agricole en mettant de l'avant l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDZA.

Comment

Il y a une foule d'outils disponibles pour élaborer un PDZA. Conçus par le MAPAQ et l'UPA, ces outils s'inscrivent dans un cadre générique et susceptible, a priori, d'être appliqué partout au Québec. Cependant, la MRC estime que le territoire de la Manicouagan possède des spécificités géographiques et socio-économiques ainsi qu'une histoire particulière qui rendent inadéquate l'application desdits outils génériques. Ce document reflète donc un processus d'élaboration spécifiquement adopté par la MRC en vue qu'il soit adapté à la Manicouagan.

Abordant le PDZA en tant que projet, répondant à des besoins non comblés, semble plus adéquat qu'une planification sectorielle donnant lieu à un "autre" rapport descriptif et un plan d'action mort-né.

Destiné particulièrement aux manicois, ce document ne prétend aucunement être une référence en matière d'agriculture. Il n'y sera pas question d'étaler des connaissances ni exhiber des données si ces dernières ne servent véritablement à atteindre l'objectif de cet exercice.

Structure

Partant des éléments analytiques du territoire manicois, il sera question d'esquisser une problématique générale du secteur agricole. L'analyse et le diagnostic donneront lieu à une vision et surtout à l'identification d'UN SEUL élément déclencheur pour une éventuelle mise en oeuvre. L'utilisation de la méthode "Le Cadre Logique" permettra d'établir un processus clair, de fixer des objectifs à partir des besoins du milieu, d'organiser les idées recueillies lors des différentes rencontres d'élaboration et surtout d'assurer la cohérence interne de la démarche tout au long de l'élaboration de ce projet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En tant qu'une démarche complémentaire à l'aménagement du territoire, le présent PDZA est abordé en tant que Projet d'aménagement.

Partons d'abord d'une définition globale de l'aménagement du territoire en tant qu'une proposition, en fonction des objectifs préétablis, d'améliorer la disposition géographique des activités humaines. L'acte de l'aménagement implique donc une compréhension synchronisée, multicritères et multi-scalaires (à plusieurs échelles) du territoire en question.

La complexité de l'acte d'aménagement et de son objet (le territoire) exige donc une **approche systémique** où il ne faut pas se contenter d'analyser les composantes du système mais il faut aussi et surtout considérer les liens entre elles.

La systémique implique l'élaboration d'un modèle visant à la compréhension et au diagnostic ; une « vue de l'esprit » représentant le territoire et son aménagement du point de vue agricole. Il s'agit tout à la fois de se simplifier le travail, en éliminant les détails difficiles à reproduire, et d'obtenir un résultat plus net, en se concentrant sur les seuls traits jugés importants.

« Le projet est un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et pour la réalisation desquelles on a identifié non seulement un début, mais aussi une fin. »

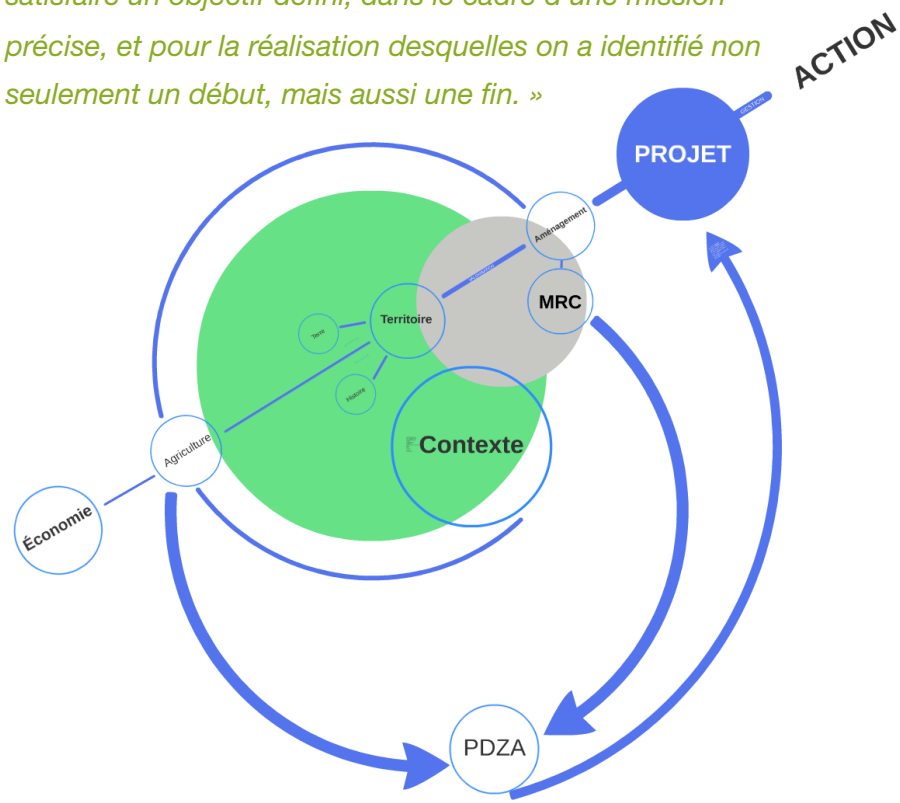

Représentation graphique du système d'élaboration du PDZA de la Manicouagan

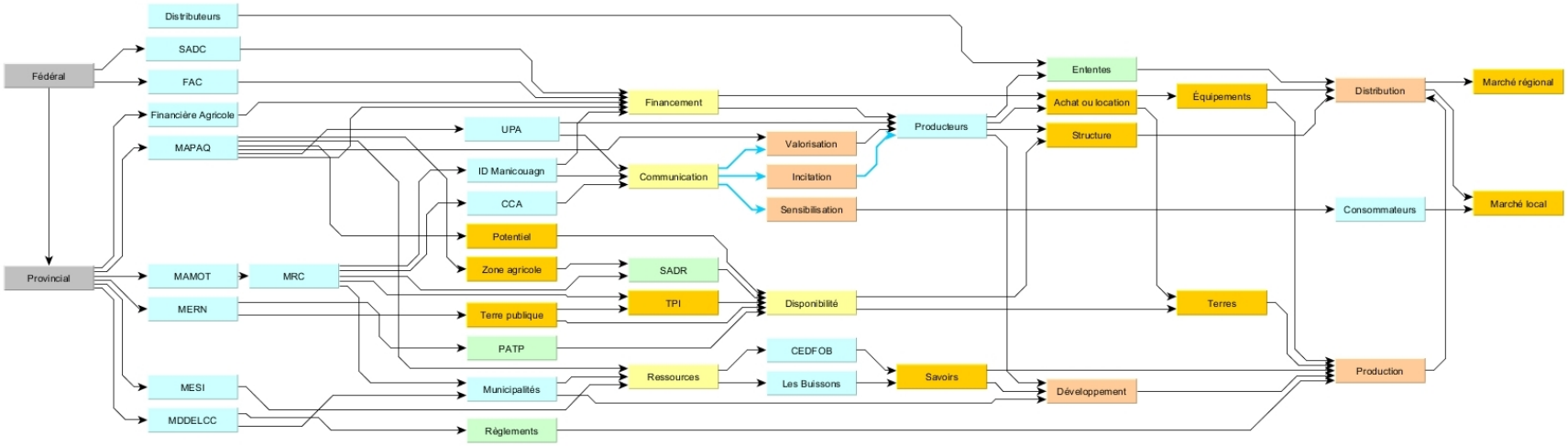

Représentation graphique du système agricole de la Manicouagan. Un agrandissement de la même représentation est disponible à la fin du présent document.

L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE AU FIL DU TEMPS

Au début du XVIIe siècle, Samuel de Champlain a pu convaincre les autorités françaises de l'importance de l'agriculture pour l'établissement d'une colonie capable d'assurer le plein contrôle du territoire, jusque-là *beaucoup plus exploité qu'occupé*. L'agriculture naissante a pris l'ampleur avec l'arrivé de Jean Talon mettant en place le régime seigneurial.

Vers le milieu du XIXe siècle, l'Angleterre décide d'exploiter plus intensivement les potentiels agricoles de ses colonies pour faire un commerce lucratif des produits de la terre. Au Québec, il s'agit principalement de la culture du blé. Une culture qu'on pratiquera jusqu'à épuisement des sols dans certains cas.

En 1867, la création de la Confédération canadienne représente, au chapitre de l'agriculture, l'année d'introduction au Québec de nouveaux équipements et machines aratoires. La création d'un premier vrai ministère de l'agriculture survient en 1887, avec Honoré Mercier comme ministre et le curé Labelle comme sous-ministre.

Les premiers agronomes arrivent sur la scène québécoise en 1913, la Coopérative Fédérée de Québec voit le jour en 1922 et *l'Union Catholique des Cultivateurs* est fondée en 1924. La Société du crédit agricole du gouvernement fédéral commence son action en 1927 et le premier gouvernement de Maurice Duplessis met en place l'Office du crédit agricole en 1936.

Tous ces mouvements connaissent leurs hauts et leurs bas dans leurs sphères respectives, mais une chose demeure : l'agriculture québécoise est appelée à devenir progressivement *une activité qui aura à se faire de plus en plus commerciale*.

Le crash boursier de 1929 et les années de grande crise économique qui le suivent amènent les gouvernements à poursuivre, sur des bases quelque peu différentes, des politiques de colonisation de territoires toujours plus éloignés dans des milieux peu propices au développement d'une agriculture, soit disant, dynamique et prospère.

C'est en 1941 que l'on retrouve l'année où se dénombre le plus grand nombre de fermes jamais enregistrées au Québec. Après cette année, s'enclenche un mouvement qui s'avèrera quasi irréversible. Tous les efforts et tous les supports consentis porteront sur la spécialisation, la consolidation et l'efficacité productive des "*entreprises agricoles*" avec, comme conséquence, la diminution rapide du nombre de fermes tel que voulu par l'appareil d'état.

Le rapport du Comité Héon, déposé en 1955, considère que le nombre de fermes devrait diminuer des deux tiers, pour aboutir à des fermes plus spécialisées et plus productives. L'état, quant à lui, devrait voir à supporter les initiatives et investissements des agriculteurs les plus dynamiques et progressifs pour les aider dans la spécialisation de leurs activités et la consolidation de leurs entreprises. L'impact de semblables recommandations se fait sentir partout ailleurs au Québec.

Dans le courant des années 1960, le gouvernement Lesage commande une grande Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec dont le rapport April est déposé en 1967. Pour l'essentiel, ce rapport reprend les recommandations du rapport Héon, mais va plus loin et plus en détail quant aux manières de procéder pour atteindre les objectifs d'augmentation des rendements dans les productions agricoles.

Entre autres, on y traite le recours plus intensif au drainage, au creusage et au redressement des cours émissaires et aux travaux mécanisés pour l'amélioration des conditions des sols. On y préconise aussi un recours plus poussé aux engrais et aux pesticides pour maximiser les rendements culturaux. On y traite également de l'importance d'une mise en marché des produits mieux organisée et de l'importance d'accroître les échanges commerciaux avec les autres provinces et le reste du monde.

La nouvelle politique agricole suggère que «la modernisation des structures agricoles et l'amélioration du revenu agricole [..] exigera une orientation de la production en fonction de la demande, une expansion équilibrée de cette production, et des échanges extérieurs compatibles avec le développement de la province et du reste du Canada. De plus, il faudra songer à la mise en place d'organismes qui auront pour mission de régulariser les marchés et qui en assumeront les responsabilités et partiellement la charge.»

Bref, tout se réfléchit pour l'obtention de produits spécialisés et de services professionnels et est appelé à faire de l'agriculture un des principaux sinon le principal levier de développement économique du Québec.

VERS UNE AGRI(CULTURE) DE PERFORMANCE

En 1972, l'**Union catholique des cultivateurs** devient l'**Union des producteurs agricoles** (UPA). L'agriculture québécoise amorce ainsi son inéluctable virage productiviste. Après le contingentement, les quotas de production et l'assurance récolte dans certaines productions, on assiste à la mise en place du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, ce vent de réforme prend un nouveau souffle avec un ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dont, à sa barre, Jean Garon qui préconise rien de moins que l'autosuffisance agroalimentaire.

La Loi sur la protection du territoire agricole, devenue plus tard la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), entre en vigueur rétroactivement le 9 novembre 1978, soit une année avant l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui doit en tenir très sérieusement compte quand il s'agit de projets visant la zone agricole permanente.

Au cours des deux dernières décennies, l'agriculture aura connu son lot de rencontres importantes pour discuter de l'alignement des politiques gouvernementales la concernant. On pense plus particulièrement à la tenue du Sommet sur l'agriculture québécoise de juin 1992, à Trois-Rivières, de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, à Saint-Hyacinthe, et du Rendez-vous de mi-parcours du Forum des décideurs d'octobre 2001, à Saint-Hyacinthe, encore une fois, où il a été beaucoup question de l'invitation faite au monde de toute l'industrie agricole et agroalimentaire de miser sur la qualité et la productivité pour être mieux en mesure de relever les défis présentés par la mondialisation des marchés et la concurrence internationale.

C'était avant la mise sur pied de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et la tenue de ses consultations publiques régionales et nationales, dans le courant de l'année 2007, et le dépôt de son rapport, en début d'année 2008. Une commission devant laquelle à peu près tout et son contraire a été dit publiquement ou écrit dans l'un des quelque 770 mémoires qui ont pu lui être présentés. Quoi qu'il en soit, il y avait là une constante qui voulait que l'agriculture québécoise vivait une crise majeure et que cela trouvait également des répercussions dans l'industrie de la transformation et dans le réseau de distribution en plus d'avoir des effets ur le secteur des approvisionnements et services.

Dans le rapport Pronovost, on trouve aussi beaucoup de matières à préoccupations importantes de tous ordres pour les consommateurs d'aliments, les comités de citoyens, les groupes environnementalistes, le monde municipal, les agents de développement économique, etc. Le monde agricole au premier chef et toute la population du Québec auront également à prendre acte des renseignements et opinions trouvés dans les rapports Saint-Pierre sur le financement et les assurances agricoles et dans le rapport Ouimet sur la protection du territoire agricole et le développement régional.

L'AGRICULTURE INTENSIVE

Au cours des dernières décennies, les effets d'une "culture de performance" ont commencé à se manifester dans le domaine agricole. En effet, la croissance de la productivité, l'amélioration des rendements n'ont été rendues possible que par l'intensification des pratiques agricoles, l'utilisation croissante de produits chimiques pour la fertilisation ou le traitement des plantes et par le développement des formes d'élevage dits "hors sol".

Ces pratiques occasionnent de nombreux impacts environnementaux au premier rang desquels on retrouve la dégradation des eaux tant souterraines que de surfaces. Grande consommatrice d'eau elle-même, l'agriculture en est aujourd'hui la principale source polluante. Un paradoxe brillamment résumé par Daniel Baudru et Bernard Maris quand ils disent que :"l'agriculture consomme et pollue l'eau du verre … pour remplir l'assiette". Cette contradiction, si nous en sommes victimes, nous devons aussi en assumer une part de responsabilité en regard de nos exigences de consommateurs qui recherchons un produit esthétiquement parfait au moindre coût possible.

Parmi les autres conséquences, on retrouve la dégradation des sols. En 1990, un inventaire des problèmes de dégradation des sols du Québec établissait que si 80 % des sols québécois étaient en bon état, on notait dans les 20 % restants une détérioration accrue de leur structure menaçant leur capacité de production. Or il s'agit pour l'essentiel de terres exploitées en monoculture et qui dans le même temps sont bien souvent parmi les meilleures. De ces 486 000 ha, près des deux tiers sont sur-fertilisées et la moitié connaît une baisse de leur teneur en matière organique qui en assure la fertilité. Outre les impacts directs occasionnés sur la production des récoltes, la dégradation des sols aurait également des impacts sur les changements climatiques. Certaines pratiques agricoles intensives accélèreraient le processus de minéralisation de la matière organique du sol et entraîneraient l'émission de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Une autre conséquence reprochée au développement des activités agricoles et notamment animales entoure la question des odeurs. Depuis quelques années, une part importante de l'attention de l'opinion publique s'est cristallisée autour de cet épineux sujet. Comble de la chose, bon nombre d'agriculteurs ne sont plus aujourd'hui en odeur de sainteté auprès des autres résidents de l'espace rural. Il s'agit d'un phénomène relativement récent mais qui porte en lui tous les germes de conflits et de clivages qui pourraient s'avérer désastreux pour l'ensemble des deux communautés d'usagers du territoire rural. Il faut dans le même temps y voir une amplification du phénomène lié directement à l'explosion des volumes de fumier et de lisier produits, entreposés, transportés et épandus à proximité des habitations rurales. Certains avancent même que cela traduit une préoccupation de l'évolution de l'agriculture vers des formes de plus en plus industrialisées et de moins en moins "familiales".

RUPTURES

L'agriculture québécoise souffre de cinq ruptures qui menacent son existence même :

1) **démographique**: les agriculteurs sont devenus une minorité parmi d'autres dans la société et dans le milieu rural;

2) **familiale**: déconnexion entre la famille et l'exploitation agricole;

3) **territoriale**: une plus grande mobilité entraîne peu d 'effets structurants;

4) **alimentaire**: on assiste à la naissance d'une puissante industrie agroalimentaire qui soumet les producteurs et les consommateurs à sa logique;

5) **écologique**: une agriculture productiviste est incapable de bien gérer ses rapports à l'environnement.

emblématique

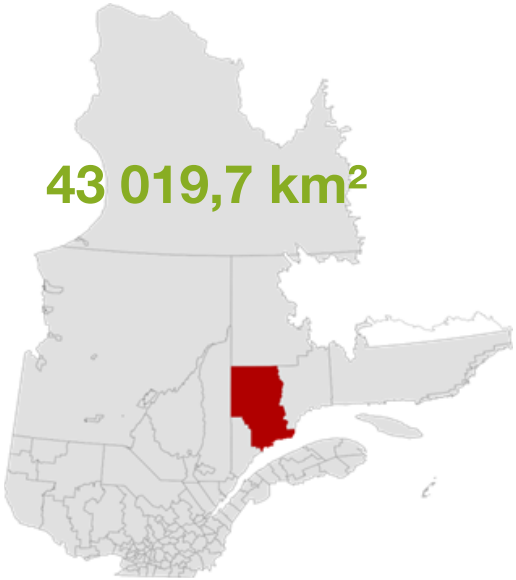

LA MANICOUAGAN

Certes, le contexte spatio-temporel de la Manicouagan a fait en sorte que l'agriculture n'y est pas développée de la même façon que dans le reste du Québec. La section suivante a pour objet de présenter certains traits du territoire manicois avant d'aborder les particularités de l'agriculture locale.

Située dans la région administrative de la Côte-Nord, la MRC de Manicouagan est géographiquement éloignée du Québec de base. Elle est relativement isolée des autres régions administratives voisines par d'importantes barrières physiques telles le fleuve St-Laurent, la rivière Saguenay et les grandes étendues du Nord québécois. Elle regroupe sur son territoire huit municipalités, une communauté innue et trois territoires non organisés (TNO) dont deux sont aquatiques et un terrestre qui représente à lui seul 87 % de sa superficie totale. Seulement 3 % de la superficie de la Manicouagan est constitué des terres dont la tenure est privée.

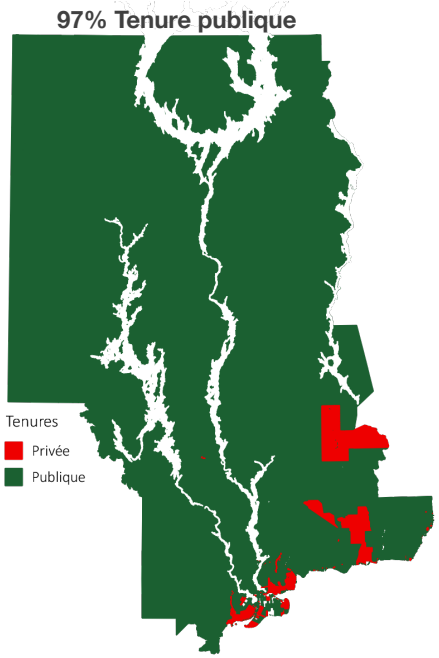

Dans la grande armature territoriale québécoise, la Manicouagan occupe, malgré son éloignement, une position importante du fait qu'elle assure le seul lien terrestre entre le Fleuve et le Labrador via la Caniapiscau. De plus, deux liens fluviaux permanents avec la rive sud renforce le rôle de la Manicouagan comme une porte d'entrée de la Côte-Nord.

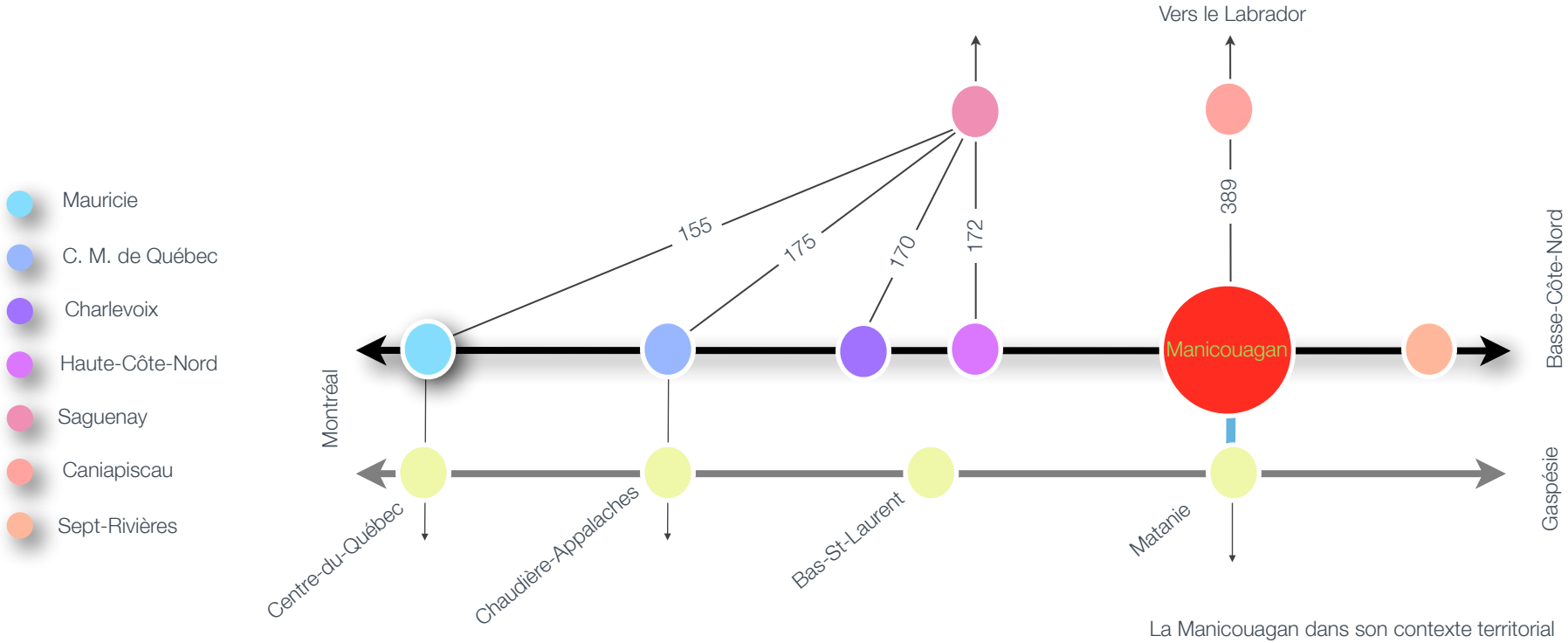

La Manicouagan dans son contexte territorial

HISTOIRE D'UN TERRITOIRE À PROJETS

Pendant les années 1640, les négociants et les missionnaires jésuites commencent à s'intéresser aux Innus qui nomadisaient le long des grandes rivières Betsiamites, Outardes et Manicouagan. Des postes de traite sont alors installés à la rivière Papinachois en 1670. D'autres postes sont par la suite ouverts à Godbout et à Baie-Trinité pour exploiter les pêcheries et la chasse aux mammifères marins.

Une fois l'exploitation forestière et la colonisation agricole sont permises dans la région, des usines de sciages sont érigées à Papinachois (1849), à la rivière Betsiamites (1875) et à la rivière Manicouagan (1899). Entre-temps, des familles pionnières défrichent et construisent les premières fermes autour de la péninsule de Manicouagan.

La région se transforme radicalement au tournant des années 1920 avec des investissements industriels significatifs à Franquelin, Godbout et Baie-Trinité. Ils permettent l'exploitation intensive du bois à pâte pour alimenter les usines de papier-journal. La mise aux enchères des réserves forestières des rivières aux Outardes et Manicouagan en 1923 permet au gouvernement du Québec de favoriser la création d'une première usine d'envergure sur place. Le début des travaux est marqué par la construction d'un premier barrage sur la rivière aux Outardes et d'un quai à la Baie des Anglais. La construction de l'usine et de la ville de Baie-Comeau, amorçant la nouvelle vocation industrielle de la région et en déclenchant la rupture avec le monde agricole.

Au début des années 1950, profitant des avantages du port de mer en eau profonde, de la disponibilité de l'énergie hydroélectrique et de l'infrastructure urbaine existante, deux importantes entreprises s'installent à Baie-Comeau : l'aluminerie Canadian British Aluminium et la céréalière Cargill Grain Limited. Cependant, entre 1950 et 1967, les petits ports d'expédition de bois de pulpe de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité ferment à leur tour. Finalement, le dernier projet d'envergure se réalisera dans la région entre 1958 et 1978, la construction du complexe hydroélectrique Manic-Outardes.

La récession économique du début des années 1980 touchera durement l'économie régionale. C'est pourtant pendant cette période que plusieurs entreprises de la région modernisent leurs installations comme l'aluminerie Reynolds, la compagnie de papier QNSP et la Scierie des Outardes. Hydro-Québec investit plusieurs centaines de millions pour son projet de construction « Manic 5 – puissance additionnelle ».

L'évolution du territoire manicois, axée autour de l'extraction et de la transformation primaire des ressources naturelles par les multinationales et Hydro-Québec, a laissé dans le milieu un mode d'organisation spatiale et une mentalité entrepreneuriale qui prévaut encore aujourd'hui.

Les avantages qui ont permis la naissance et le développement de la région au début du XXe siècle sont encore les mêmes qui permettent de maintenir l'essentiel des activités régionales. Celles-ci ont également des désavantages inhérents de ce type de développement, soit la dépendance aux aléas de la demande du marché mondial et à la présence de compagnies multinationales et de sociétés d'État. La région se développe par l'entremise des décideurs de l'extérieur et pour répondre à des besoins extérieurs à la région.

L'exploitation des ressources naturelles a été à l'origine de l'organisation humaine régionale. Profitant de la voie maritime du St-Laurent, les premiers habitants de la Manicouagan se sont établis le long de la côte, en relation avec les possibilités d'extraction et d'expédition des ressources naturelles et de la pêche. Les rares potentiels agricoles des terrains riverains de l'estuaire maritime ont aussi contribué à consolider l'implantation humaine dans la zone littorale. C'est pourtant l'essor de l'industrie forestière qui a le plus contribué au peuplement du territoire ainsi que la mise en place des industries liées à la production d'aluminium, d'électricité et de transbordement des céréales.

Évolution de la colonisation de la Manicouagan en comparaison avec d'autres régions québécoises

Considérant les circonstances historiques entourant la fondation de la ville de Baie-Comeau, devenue chef-lieu de la Manicouagan, on constate que le territoire manicois est parmi les derniers au Québec à se doter d'une structure susceptible d'accueillir une économie agricole à l'image de ce que nous pouvons voir dans d'autres régions plus anciennes.

Cependant, cette jeunesse relative constitue en même temps un atout majeur permettant à la Manicouagan d'éviter les erreurs commises dans des régions traditionnellement agricoles et de se tourner vers des modes de production responsables envers la communauté.

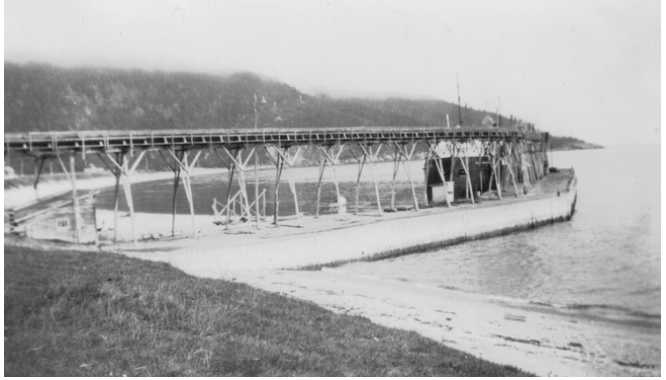

De gauche à droit : Baie-Trinité (193x), Godbout (1954) et Franquelin (1922)

POPULATION

La MRC de Manicouagan a connu une véritable explosion démographique entre 1951 et 1981, multipliant par trois sa population. Cette croissance démographique est consécutive à l'industrialisation massive de la région fondée sur l'exploitation et la première transformation de ses ressources naturelles et l'hydroélectricité.

À partir de 1981, les difficultés économiques de la grande industrie entraînent une importante baisse de la population. La tendance à la baisse amorcée en 1981 s'est confirmée aux derniers recensements de 2011 et 2016.

Ces mêmes difficultés économiques laissent entrevoir des perspectives démographiques négatives à plus long terme avec une baisse prévue de la population de 10 % entre 2016 et 2036, selon l'Institut de la statistique du Québec.

La comparaison avec les autres MRC de la Côte-Nord, démontre que la décroissance de la population manicoise s'inscrit dans une tendance générale qui caractérise la région administrative de la Côte-Nord. Or, pour assurer une occupation durable de notre territoire, il est important de comprendre l'évolution de cette occupation et de révéler les facteurs qui la rendent aussi instable.

Publié le 09 mars 2016 à 22h09 | Mis à jour le 10 mars 2016 à 07h58

Le solde migratoire plombé sur la Côte-Nord

La fin des activités de Cliffs Natural Resources, qui a tiré un trait sur sa mine du lac Bloom (photo) à Fermont en 2014, a fait mal à la Côte-Nord.
PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

La position géographique, l'évolution historique et une politique centralisée peuvent expliquer en partie les raisons de ce déclin démographique. Cependant, c'est surtout dans l'économie que nous estimons trouver les raisons principales d'un des plus sérieux problèmes que la Manicouagan doit s'apprêter à affronter dans les années à venir : une population de plus en plus vieillissante et de moins en moins nombreuse.

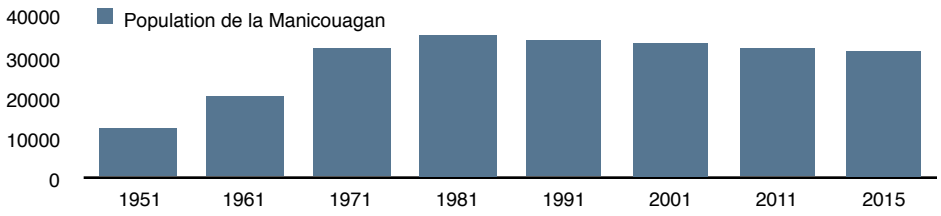

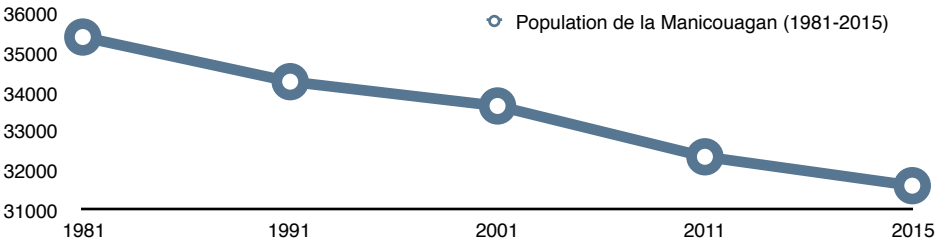

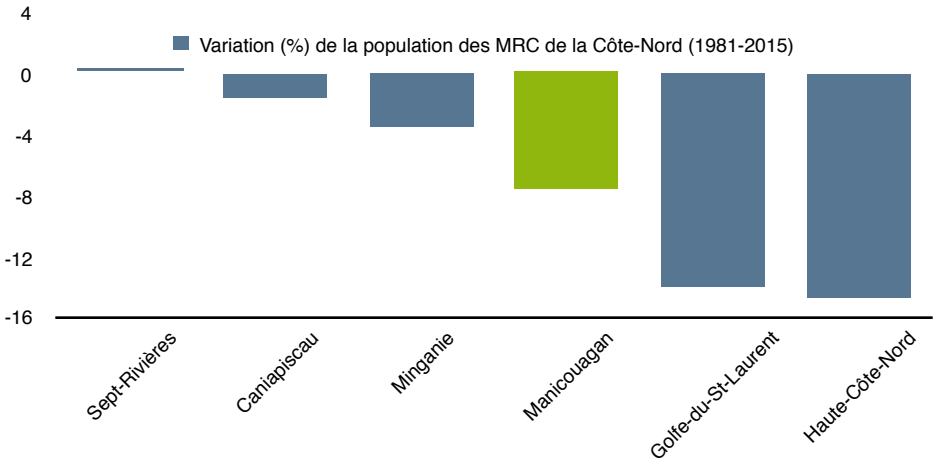

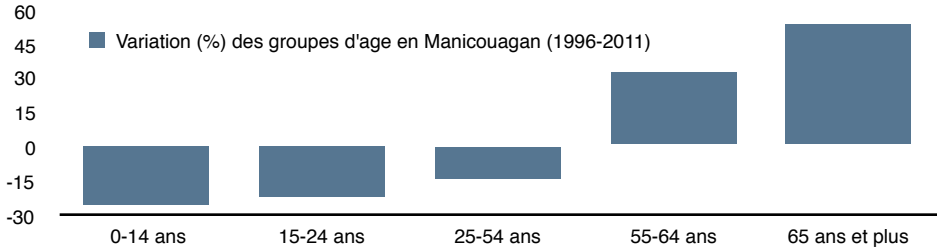

L'ÉCONOMIE DE LA MANICOUAGAN

Au plan économique, les avantages de la région résident dans l'abondance de la ressource naturelle et la présence de grandes entreprises qui les exploitent. Les équipements et infrastructures en place permettent une grande capacité d'expédition des produits régionaux peu transformés. Ainsi, la Manicouagan joue un rôle important entre la rive nord et la rive sud du St-Laurent grâce à la position stratégique du port de mer de Baie-Comeau et de son complexe ferro-portuaire relié par traversier avec la ville de Matane et le lien nord-sud assuré par la route 389.

Bien qu'elle présente une économie relativement diversifiée (forêt, énergie, métaux, transbordement), la région est soumise aux aléas des marchés nationaux et internationaux. Cela donne une certaine fragilité à l'économie régionale, caractéristique des régions de ressources. D'autre part, l'éloignement du Québec de base et des marchés de consommation constitue également une contrainte au développement de transformation de la ressource.

Partant de ce contexte d'instabilité économique, de dépendance et de la volatilité des investissements étrangers, la MRC de Manicouagan n'a d'autres choix que de se diriger vers un développement durable de l'ensemble des activités économiques de son territoire.

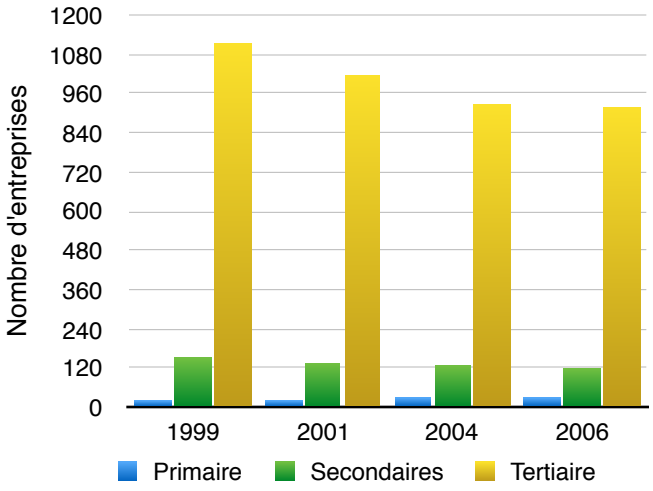

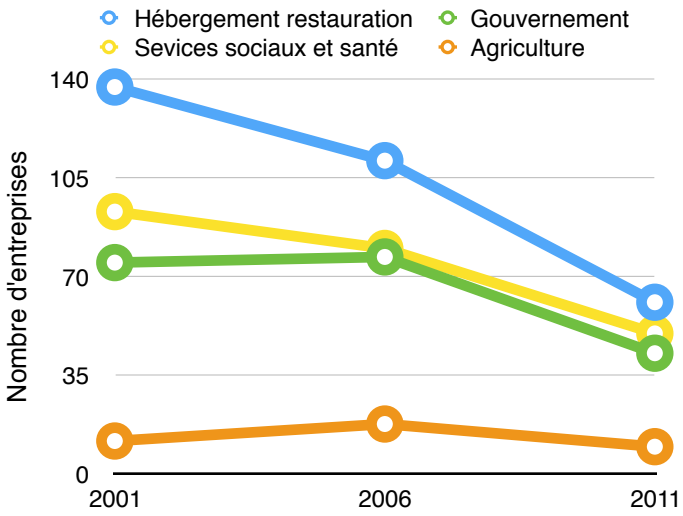

Publié le 31 octobre 2013 à 05h00 | Mis à jour le 31 octobre 2013 à 05h00

Menace de fermeture d'Alcoa: inquiétudes à Baie-Comeau et dans Portneuf

Alcoa a laissé planer le spectre de la fermeture de ses trois usines au Québec.
PHOTO DANIEL R. PATMORE, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Publié le 03 octobre 2014 à 14h24 | Mis à jour le 03 octobre 2014 à 14h24

Résolu ferme deux machines à Baie-Comeau, 80 emplois perdus

L'entreprise, qui a rencontré vendredi les syndicats et les élus de Baie-Comeau, a précisé que les deux machines à papier cesseront de fonctionner à compter du 30 novembre.
PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Crise forestière sur la Côte-Nord: encore du travail, disent les industriels

18 août 2015 13h22 | Julien Arsenault - La Presse canadienne | Québec

Photo: Jacques Nadeau Archives Le Devoir
La crise dans le domaine forestier prive de travail des centaines de personnes depuis juin.

Dans son bulletin 2016 sur l'évolution du marché du travail dans les MRC, l'Institut de la statistique du Québec dresse un portrait sombre de la situation dans Manicouagan. Tellement sombre que l'organisme a même pris la peine de pousser plus loin son analyse. Il a ainsi découvert qu'avec ses 12 269 travailleurs (13 212 en 2009), l'année 2014 a enregistré une dixième baisse annuelle consécutive de l'emploi sur ce territoire. Le recul de 7,1 % sur cinq ans. Un écart de près de quatre points sépare donc la Manicouagan de la MRC Les Basques au Bas-Saint-Laurent qui occupe la deuxième place en affichant un recul de 3,2 %.

L'AGRICULTURE MANICOISE

La Manicouagan, bien qu'elle soit une région éloignée et récemment colonisée, elle a été affectée par les différentes politiques agricoles élaborées par le gouvernement provincial pour des régions traditionnellement agricoles. L'activité agricole en Manicouagan est présente depuis son ouverture à la colonisation dans les années 1860. Cette activité a toujours été marginale et servait de secteur d'appoint à l'alimentation des travailleurs lors de la mise en place de grands chantiers. Cette situation a peu évoluée avec les années de sorte qu'actuellement l'agriculture demeure une activité marginale.

Terres agricoles

Les sols classés entre 3 et 5 (bon à moyen) selon la classification de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole sont situés en bordure de l'estuaire du St-Laurent : principalement à Ragueneau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et Baie-Comeau (Mingan). Cependant, certains choix d'ordre économique ont fait en sorte que les meilleures terres ont été sacrifiées à d'autres usages alors que Baie-Comeau ne présente plus aucune activité agricole. Les sols de classe 7 représentent également des possibilités intéressantes en regard de la production de bleuets et de canneberges.

La zone agricole permanente

La zone agricole permanente est relativement restreinte si on la compare à l'ensemble du territoire de la MRC, soit 0,19 % (8 016 ha). Cependant, à l'échelle du territoire municipalisé, elle représente 3,6 % de l'espace régional.

Depuis sa désignation en 1983, cette zone a conservé son homogénéité malgré plusieurs demandes d'exclusion. Lors de sa désignation, la MRC avait prévu une bande blanche pour protéger l'établissement urbain dans les municipalités rurales. De plus, de grandes parcelles de territoire ont été rajoutées à la zone agricole permanente pour la production de petits fruits.

Il est à noter que lors de la création de la zone agricole permanente en 1980, la proposition du gouvernement faisait en sorte que 65 % des agriculteurs de la Côte-Nord se retrouvaient en dehors de la zone verte, processus inverse à celui pratiqué dans les autres régions du Québec. Ailleurs sur le territoire municipal, on retrouve de petites superficies constituant du zonage agricole hors zone permanente. C'est le cas de Baie-Trinité et Franquelin.

L'affectation agricole

L'affectation agricole du SADR correspond en grande partie à la zone agricole permanente décrétée par la loi. Par cette affectation, la MRC indique son intention de favoriser à moyen et à long terme le développement durable de l'activité agricole sur son territoire.

Les tourbières

La présence de nombreuses tourbières favorise l'exploitation de la canneberge et ce sont les municipalités de Ragueneau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et Baie-Trinité qui présentent le plus d'intérêt. Les tourbières sont également propices à la récolte de la chicoutai.

En 1923, la péninsule de Manicouagan fut divisée en lots de colonisation. On considérait qu'il y avait de très bonnes terres pour la culture. À chaque famille, le gouvernement donnait une terre, une vache, vingt poules, une truie et un cheval.

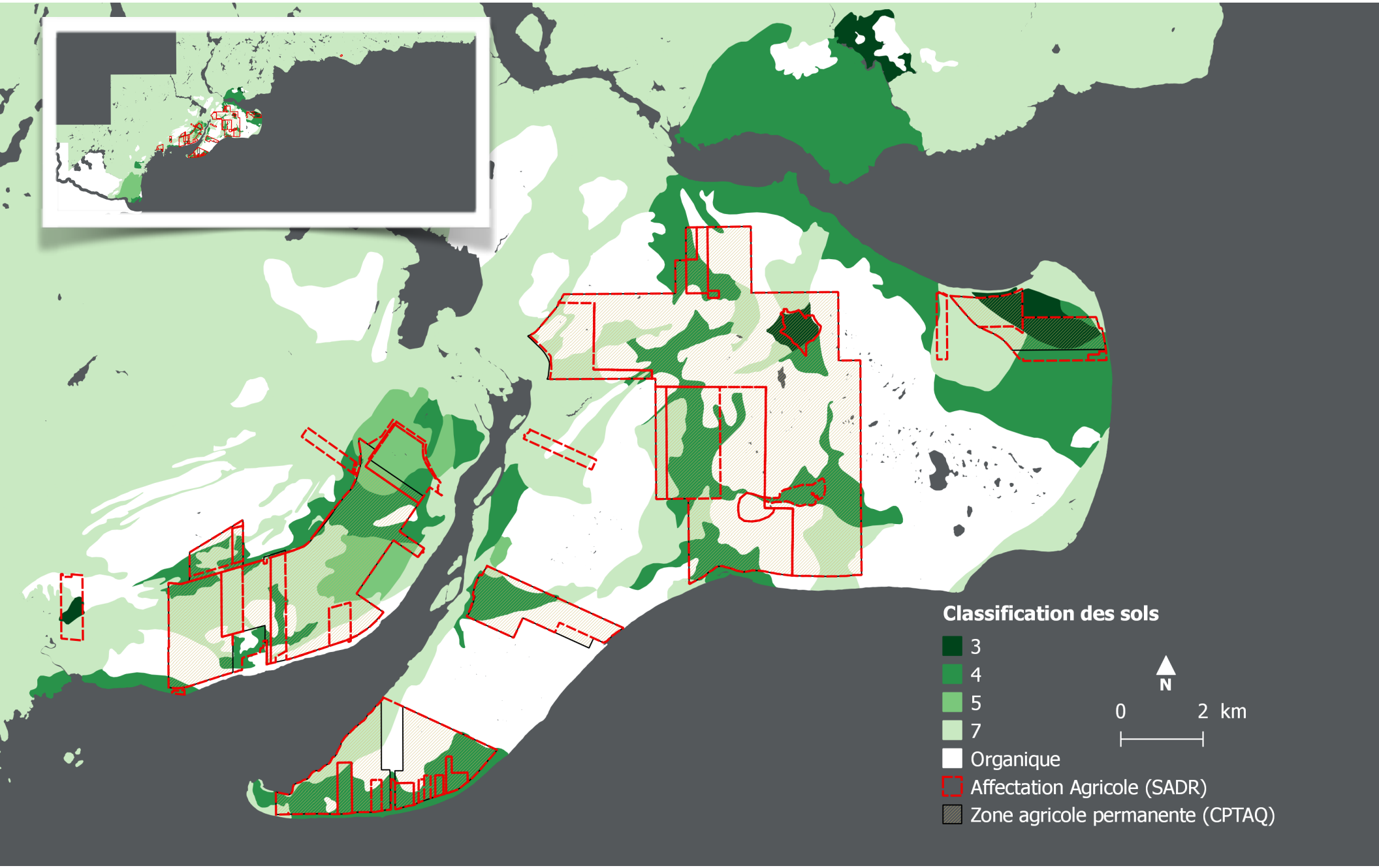
Classification des sols
3
4
5
7
Organique
Affectation Agricole (SADR)
Zone agricole permanente (CPTAQ)
N
0
2 km

Les experts du MAPAQ dans le document « Profil de la production agricole de la Côte-Nord », considèrent que la production animale pourrait se développer en regard de la production ovine, l'élevage des grands gibiers et l'élevage de chevaux (récréatif). En ce qui concerne les productions végétales, les petits fruits offrent de belles possibilités. C'est le cas, par exemple, du bleuet nain, de la canneberge et de la chicoutai qui nécessitent des efforts particuliers en matière de recherche et de développement afin de concevoir un programme de culture de plein champ. Les conditions de sol et de climat de la région sont particulièrement propices à la culture de la pomme de terre, des arbres de Noël, des fraises et des framboises. Eu égard au modèle productiviste préconisé par l'état, les facteurs limitatifs se réfèrent davantage à la position géographique de la région : l'éloignement du Québec de base et du marché américain.

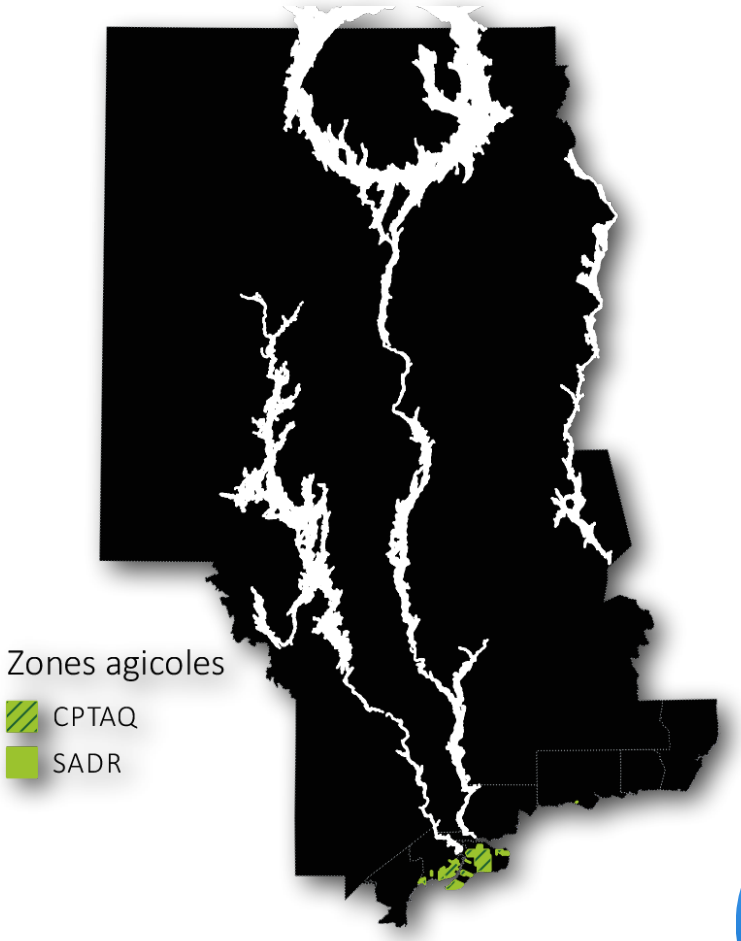

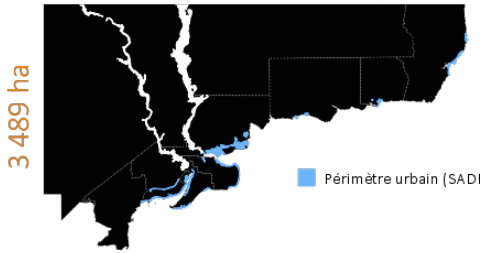

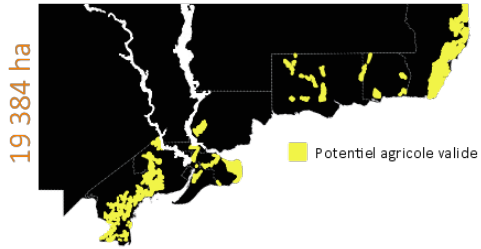

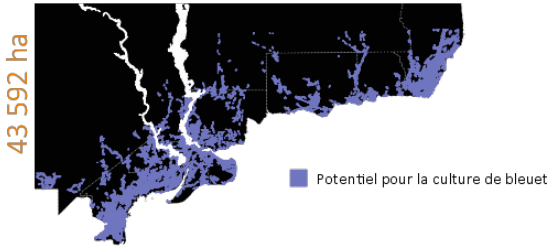

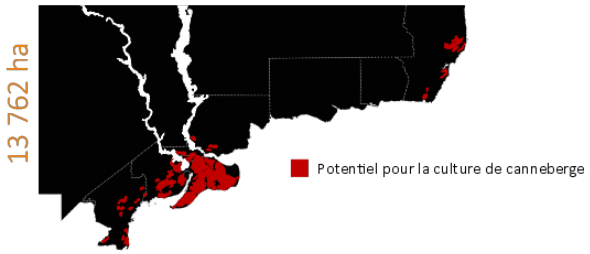

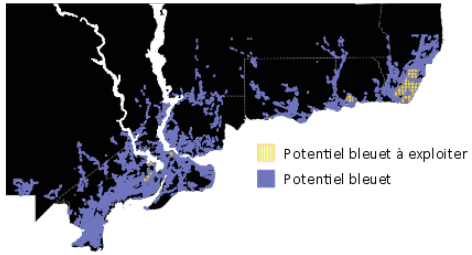

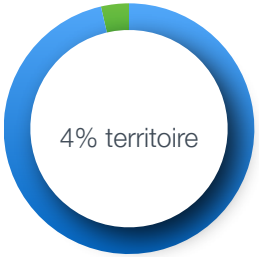

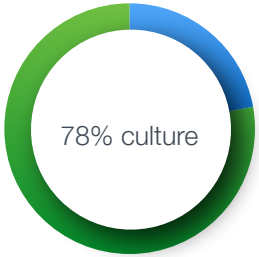

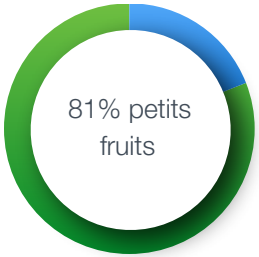

LES ACTIVITÉS AGRICOLES EN MANICOUAGAN

Ce secteur représente un marché en croissance depuis quelques années. On dénombre 27 entreprises d'exploitation agricole, soit 30 % des entreprises de la Côte-Nord.Les produits actuellement développés sont les petits fruits, les chevaux, les bovins et la culture de la pomme de terre. Outre le bleuet qui est le produit phare de la MRC, le potentiel agricole de la Manicouagan comprend également la fraise, la framboise, l'argousier, la camerise, l'amélanchier, le cerisier nain, le foin, l'avoine et la production maraichère.

Culture des petits fruits

La production de petits fruits comme les bleuets et les canneberges est possible, car la région recèle nombre de secteurs propices à ce type de culture situés hors de la zone agricole permanente. Le MAPAQ, dans une étude de potentiels bleuet et canneberge sur la Côte-Nord, évalue les possibilités pour la MRC de Manicouagan à 23 642 ha de bleuets (soit près de 50 % de la possibilité totale de la Côte-Nord) et 13 676 ha pour les canneberges. Le MAPAQ désire également favoriser la contribution des terres du domaine de l'État à la production de bleuets et a élaboré un programme visant le développement de cette production.

Depuis 1993, on constate que la fraise et la framboise sont également cultivées commercialement par un nombre grandissant de producteurs.

Selon une étude réalisée conjointement par les firmes Cépro, ZINS Beauchesne, le centre de recherche Les Buissons et Génivar, l'intérêt pour les petits fruits de la Côte-Nord est en augmentation.

Commandée en 2005 par la Conférence régionale des élus (CRE), l'étude de 75 000 $ démontre que, depuis 2001, le nombre de producteurs régionaux de petits fruits a presque doublé. L'étude, qui s'est aussi penchée sur la culture de la framboise, de la canneberge, de la chicouté et de l'airelle, constate que la diversification de l'industrie représente une avenue prometteuse.

Actuellement, le volume récolté est insuffisant pour développer le marché et les producteurs manquent de soutien pour accéder aux réseaux de distribution et améliorer leur mise en marché.

2009	Exploitants	Superficie
Fraise	9	13.5 ha
Framboise	7	3.8 ha

Pommes de terre : CRLB/SEQ

En 1956, le MAPAQ a fondé la Station de recherche Les Buissons dont la mission initiale comprenait deux volets :

1- la production de semences de pomme de terre saines pour les producteurs québécois

2- la recherche sur la régie de semences et le contrôle des maladies de la pomme de terre.

En 1962, la Station de semences Élite (SEQ) a été établi dont la mission unique était de produire des semences. Parallèlement, la station de recherche Les Buissons cesse les activités de son premier volet et intensifie le volet 2 qui devient sa seule mission.

En 1986, la Station de recherche Les Buissons ajoute un volet sur l'amélioration génétique de la pomme de terre et la création de nouveaux cultivars. Entre temps son appellation devient : Centre de recherche les Buissons (CRLB).

Dix ans plus tard, le CRLB, en partenariat avec les acteurs régionaux de la Côte-Nord (CRÉ, MRC, UPA) ajoute un volet de recherche sur les petits fruits nordiques, plus spécifiquement, la chicoutai et le bleuet.

En 1998, le MAPAQ se retire de la gestion de deux entités (SEQ et CRLB) qui deviennent des organismes à but non lucratif. La SEQ est finalement vendu à un regroupement de producteurs de semences de pomme de terres en 2004. Le CRLB continu ses recherches sur l'amélioration génétique de la pomme de terre et bonifie ses recherches sur les petits fruits nordiques avec l'arrivée, en 2002, d'une chercheuse pour travailler sur la chicouté.

Depuis 2012, le CRLB collabore avec le CEDFOB afin de poursuivre les recherches dans le domaine des petits fruits.

CEDFOB

Le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) est un organisme affilié au Cégep de Baie-Comeau. Le CEDFOB accompagne les entreprises et les organismes dans l'innovation grâce, entre autres, à la recherche appliquée, au transfert technologique et à la formation. Depuis sa création en 2004, le CEDFOB évolue essentiellement dans le domaine de la foresterie en région boréale. Il a récemment étendu son domaine d'expertise aux petits fruits nordiques.

Transformation

Très peu de transformation d'envergure de produits bioalimentaires est effectuée localement. La production agricole de la Manicouagan suit le même schéma que ses ressources naturelles : elle est vendue en tant que matière première. Outre la confiserie de la Mère Michel, nous commençons à voir naître des projets de transformation dans la Manicouagan avec la Coopérative Gaïa et la Ferme Manicouagan.

Agro-tourisme

La Côte-Nord n'étant pas perçue comme une région agricole, le touriste n'a pas comme première intention, en visitant la région, de s'adonner à cette activité. Par conséquent, très peu d'entreprises ont été développées autour de cette activité.

Élevage animal

Du fait de l'absence d'équipements appropriés, de l'éloignement des marchés de consommation et d'approvisionnement, la production animale est restreinte. Les industries laitières ont été abandonnées depuis plusieurs années. Considérant les difficultés économiques reliées à ces marchés ainsi que la complexité du cadre réglementaire l'entourant, la présence urbaine à proximité de la zone agricole crée des discordances avec la possibilité de production.

La Coopérative de solidarité Gaïa

La Coopérative de solidarité Gaïa produit des aliments pour ses membres consommateurs selon le concept de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et distribue les produits de ses membres producteurs.

Au cours de la dernière année, de nombreux partenaires financiers se sont impliqués afin de permettre la réalisation des travaux à la hauteur des ambitions de ses membres : réfection du chemin de ferme, construction d'un bâtiment multifonctionnel avec serre et augmentation des superficies cultivables.

La Coopérative sensibilise la population à ses principes de production écologique par le biais d'ateliers éducatifs et conscientise sur le développement durable par son exemplarité.

Elle vise à instaurer un système de production et de distribution agroalimentaire durable afin de desservir ses membres. Elle prône la souveraineté alimentaire et une occupation durable et responsable du territoire. Elle cherche également à promouvoir l'agriculture écologique locale à l'échelle humaine et les produits équitables.

Les coopératives sont statutairement attachées à leur territoire. Elles ne sont pas délocalisables. Elles veillent sur l'environnement, leur principal outil de travail.

Unique en Manicouagan, ce modèle de production agricole qui ne correspond pas à la tendance ultra- productiviste des années 1970 semble pourtant très intéressant pour une région dont l'économie est traditionnellement tournée vers l'exploitation des ressources naturelles.

Par sa légèreté et sa simplicité, le modèle coopératif semble être promoteur pour le secteur agricole manicois. Cependant, ce modèle ne s'échappe pas à la rigueur ni la complexité du cadre règlementaire entourant l'activité agricole au Québec.

RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'ACTIVITÉ AGRICOLE AU QUÉBEC

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME: elle définit en matière d'aménagement et d'urbanisme l'ensemble des règles régissant le territoire municipalisé, y compris la zone agricole. Elle précise, entre autres, les obligations et responsabilités des MRC en zone agricole. C'est dans la LAU que l'on trouve les dispositions relatives à la constitution du Comité consultatif agricole. Ce dernier a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de l'organisme compétent ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique.

LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES : elle constitue la pièce maîtresse de la législation en matière de protection du territoire et des activités agricoles. Elle définit ce qu'est une activité agricole. Elle établit le rôle et le mandat de la Commission de protection du territoire agricole.

LA LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES, ALIMENTAIRES ET DE LA PÊCHE : elle identifie les outils légaux mis à la disposition des producteurs pour organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché de leurs produits. Elle précise également les mécanismes de surveillance ainsi que les droits et les obligations des producteurs.

LA LOI SUR LES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET TERMES VALORISANTS : elle encadre le contrôle des appellations et des termes attribués à des produits alimentaires de l'agriculture ou de l'aquaculture destinés à la vente.

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER ET LE RÉGIME DE LA FORÊT PRIVÉE QUÉBÉCOISE : elle vise à implanter un aménagement durable des forêts afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine. Prenant effet en 2013, cette nouvelle loi amènera des changements importants à l'actuel régime forestier sur les terres publiques.

LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES : il résulte d'un exercice de modernisation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) mis en vigueur en 1997. Il met de l'avant une approche qui vise à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles. Cette nouvelle approche de gestion tient compte des besoins nutritifs des plantes à satisfaire pour assurer leur croissance et se base sur le calcul réel des déjections animales produites à la ferme.

De plus, ce règlement édicte des normes quant aux installations d'élevage, au stockage, à l'élimination ou à la valorisation des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et des bandes riveraines, à l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés et aux exigences administratives relatives aux autorisations et aux avis de projet demandés par le Ministère.

Le REA est fort complexe et comporte plusieurs prescriptions et normes s'appliquant à la pratique de l'agriculture. Certaines de ces dispositions peuvent grandement limiter les possibilités d'expansion de l'agriculture.

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION : certaines dispositions du règlement sont spécifiques au milieu agricole et peuvent restreindre les activités agricoles.

LOI SUR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC : La société a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activités.

LOI SUR LES TERRES PUBLIQUES DU DOMAINE DE L'ÉTAT : Considérant le pourcentage des terres de tenure publique en Manicouagan (97 %), cette loi et les règlements qui s'y rattachent ont une importance primordiale en lien avec les disponibilités et les conditions d'accéder aux terres publiques à des fins agricoles.

Loin de l'image bucolique, l'agriculture est aujourd'hui lourdement réglementée pour s'ajuster, entre autres, à la frénésie du modèle productiviste. Les agriculteurs doivent recourir à des ressources spécialisées pour les conduire dans ce dédale juridique.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

À l'instar d'autres régions québécoises, la problématique reliée au milieu agricole manicois peut être reliée à l'homogénéité de la zone agricole, l'abandon des terres, la compatibilité des activités autres qu'agricoles et autres problèmes de distribution ou de marketing. Cependant, à la lumière de l'analyse précédente on peut dégager d'autres éléments spécifiques, à savoir :

- La jeunesse relative de son occupation a fait en sorte que l'évolution de la Manicouagan ne suit pas le même modèle d'occupation territoriale des régions traditionnellement agricoles;
- Les consultations menées dans le cadre du présent projet ont permis de laisser s'exprimer une certaine méfiance entre les mondes "rural" et "urbain";
- L'économie manicoise traditionnellement axée autour l'exploitation des ressources naturelles et le secteur tertiaire n'offre que peu d'éléments pour ancrer ceux qui y viennent travailler;
- La zone agricole permanente est relativement restreinte si on la compare à l'ensemble du territoire de la MRC. Le potentiel agricole quant à lui dépasse largement les limites de cette zone;
- Les contraintes au développement de l'agriculture traditionnelle sont reliées à l'éloignement des marchés, à l'absence de certaines infrastructures ;
- L'agriculture spécialisée et adaptée à nos conditions de sol, de climat et de drainage peut cependant se développer, particulièrement, la culture des petits fruits, la pomme de terre et les légumes froids. L'élevage est aussi possible pour la production ovine, les grands gibiers et les chevaux. La culture en serre est aussi un secteur de développement, notamment pour les pépinières;
- La région possède des centres de recherche et de développement spécialisé dans la production de variétés de pommes de terre et de petits fruits. Il importe de conserver et de développer davantage la recherche en fonction d'une spécialisation régionale de l'agriculture;
- L'activité agricole conçue pour un modèle productiviste est lourdement règlementée par une panoplie de lois, règlements et politiques dont la conciliation nécessitent des compétences peu disponibles ;
- Pareillement à ses ressources naturelles, la Manicouagan se contente d'exporter le peu de sa production agricole sans la transformer en produit à valeur ajoutée;
- Bien que la situation actuelle ne semble pas favoriser la reprise des activités agricoles, il n'en demeure pas moins que le potentiel de développement du milieu agricole régional peut représenter un secteur d'investissement et de création d'emplois, surtout s'il est relié à des produits ciblés et en demande et à des modes de productions basés sur les principes de l'économie sociale.

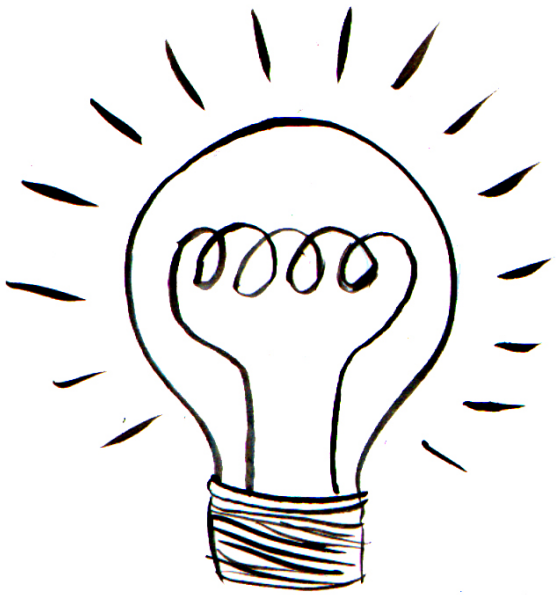

Partant d'un potentiel agricole incontestable et misant sur la nécessité de diversifier notre économie, comment faire pour profiter de la jeunesse de notre région et de la marginalité de l'activité agricole au sein de notre économie pour se lancer dans une Nouvelle Agriculture responsable, durable et équitable ?

« Je suis sûr qu'il faut miser sur la ruralité pour opposer un contrepoids pacifique aux absurdités des économies virtuelles. Nos enfants y trouveront un profit exempt d'impôt si l'exemple leur est donné que le choix d'un mode de vie plus simple, moins bétonné, plus aéré, fournit une sorte de bien-être social et personnel qui ne vient pas du gouvernement et qui est plus durable.

Choix délibéré d'une certaine marginalité qui exige de se soustraire aux faux besoins, de résister aux publicités vénales et mercantiles axées sur le plaisir et la peur. Dignité et fierté de vivre sur la Côte-Nord. Il y a ici de l'espace, de l'air propre, une pureté de lumière, des sons uniques, ceux de la mer, du vent et des rivières, un silence immense… Il y a les quatre saisons, bien définies, seulement de longueur un peu différentes de celles d'ailleurs, plus au sud. Il y a aussi la terre, qui donne naturellement les bois et les fruits, et qui accepterait qu'on lui fasse produire des nourritures pour les gens qui l'habitent, sans l'empoisonner ni l'hypothéquer… et qui pourrait ainsi supporter une population industrieuse, stable et durable, tissu d'une société viable et vivable. »

G. Banville, 2001.

Méthode : vient du grec ancien (methodos) qui signifie la poursuite ou la recherche d'une voie pour réaliser quelque chose. Le mot est formé à partir du préfixe, (meta, met-) « après, qui suit » et de (hodos) « chemin, voie, moyen.

MÉTHODOLOGIE

De nombreux projets ont manqué de pertinence, ont échoué ou n'ont pas eu de bénéfices durables par ce qu'ils étaient déterminés par l'offre plus que par la demande ou par les besoins locaux. S'il est vrai qu'on ne peut apporter que ce que l'on a, la première étape de ce projet consiste à évaluer les besoins du milieu ou, en d'autres termes, les sujets d'insatisfaction, donc les problèmes.

Partant de l'identification et la structuration des problèmes, il sera question de fixer les objectifs spécifiques du présent PDZA.

Répondre à des besoins ou à des problèmes réels est en effet une condition sine qua non de pertinence et d'impact favorable. Cela n'empêche pas, une fois les besoins identifiés, d'essayer d'y répondre en fonction de ses possibilités et contraintes propres : la demande motive et justifie l'intervention, l'offre la permet

La méthode du Cadre Logique

Le cadre logique est une méthode de gestion axée sur les résultats. Il permet de confronter la cohérence entre les différents niveaux de projets, en prenant comme point de référence son objectif le plus élevé. Incorporer un dispositif de suivi et d'évaluation est un des avantages majeurs de cette méthode.

Développé dès la fin des années 60 par la coopération américaine (USAID), le cadre logique a été repris depuis lors par la quasi-totalité des organisations de développement (EuropeAid, GIZ, DFID, JICA, AFD, AusAID...).

Le cadre logique synthétise sous forme de tableau (une matrice) toutes les informations clés d'un projet: objectifs, résultats, activités, risques, programmation, ressources. La méthode du cadre logique va permettre de répondre aux questions suivantes:

- Quel est le but du projet?
- Quelles activités vont être menées pour atteindre ce but?
- Quelles sont les ressources nécessaires?
- Quels risques pourraient affecter la mise en œuvre du projet?
- Comment sera mesuré l'évolution des activités et l'atteinte des objectifs?

En vue d'élaborer le cadre logique, il va falloir passer par une phase d'analyse qui comprend quatre étapes:

- L'analyse des parties prenantes
- L'analyse des problèmes
- L'analyse des objectifs
- L'analyse des stratégies.

"On ne peut se passer d'une méthode pour se mettre en quête de la vérité des choses"

Descartes

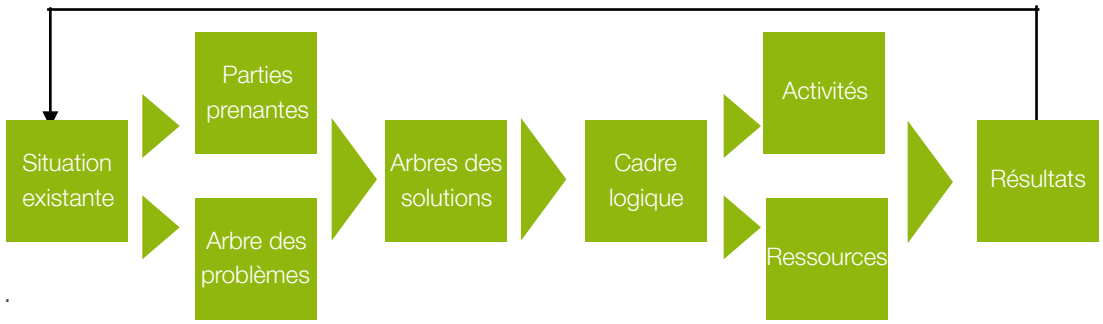

L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Cette étape permet de synthétiser et de récapituler les informations sur l'ensemble des personnes, groupes de personnes et organismes concernées d'une manière ou d'une autre par le futur projet. Il s'agit identifier tous les groupes pour qui le projet (éventuel) présente un intérêt significatif; d'examiner leurs rôles respectifs, leurs différents intérêts, leur pouvoir et leur capacité à participer, puis d'estimer le degré de collaboration ou de frictions potentielles entre les différents acteurs, pour finalement intégrer les résultats de l'analyse à l'élaboration du projet.

Modèle du système d'acteurs impliqués dans l'agriculture manicoise

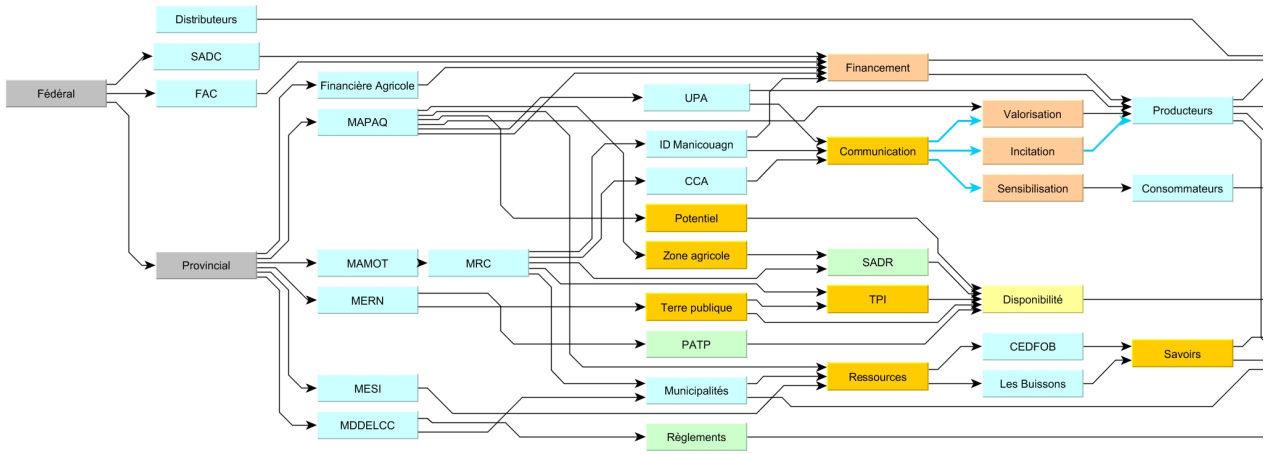

Mesure de la centralités des acteurs dans le système agricole manicois

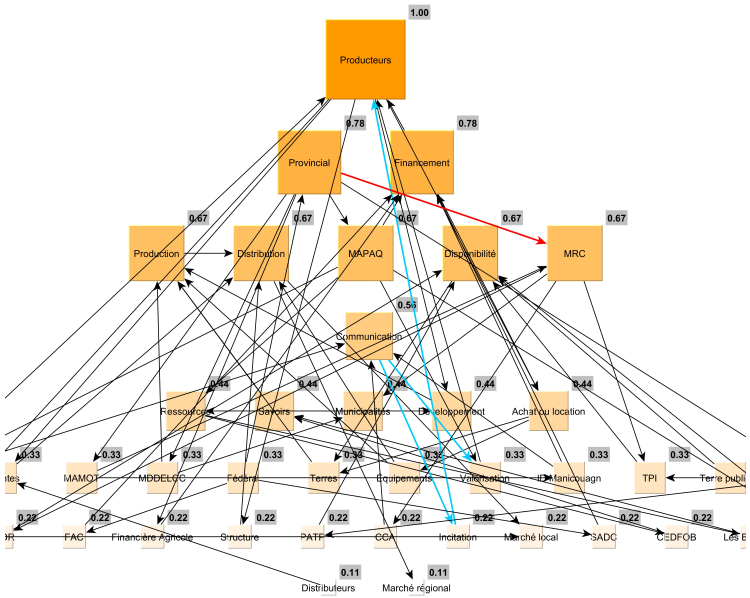

Cette analyse a été entamée en collaboration avec ID Manicouagan (CLD), la SADC Manicouagan et le MAPQ, et ce, selon les informations recueillies lors du lancement du projet. Le modèle du système agricole de la Manicouagan a permis de distinguer les positions et les liens de chacune des parties prenantes dans la structure générale du système.

L'application d'un algorithme de calcul de centralité sur la structure précédente a révélé l'importance (théorique) du rôle des producteurs (indice de centralité égale à 1.00), la MRC et le MAPAQ (0.67), et les municipalités (0.44). Il est à noter que cet indice de centralité ne reflète pas l'importance d'une partie prenante dans le processus mais plutôt le degré de l'influence subit ou appliquée dans le système général.

Première rencontre de l'élaboration du PDZA de la MRC de Manicouagan
20 avril 2015
9h-17h
Hôtel Motel Hauterive
1145, rue Nouvel, Baie-Comeau (QC) G5C 2E3

Madame, Monsieur,

La MRC de Manicouagan est heureuse de vous inviter au premier atelier d'élaboration de son Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA).

Dans l'optique d'assumer la complexité de la question agricole, ce premier atelier sera l'occasion de rencontrer des producteurs agricoles, des spécialistes, des représentants du gouvernement provincial et des municipalités locales, des représentants des OBNL ainsi que d'autres acteurs impliqués dans la diversification économique de la Manicouagan.

Par le biais d'une méthode spécifique qui sera préalablement présentée, l'objectif de l'atelier est d'arriver à une vision commune sur les raisons qui entravent le développement agricole de notre région.

En favorisant une approche participative, la MRC de Manicouagan veut que ce premier atelier jette les bases d'un processus démocratique pour que son nouveau Plan de développement de la zone agricole soit un plan pour les manicois et par les manicois.

Votre participation est primordiale !
Ossama Khaddour, Directeur à l'aménagement et à l'urbanisme.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la MRC de Manicouagan aux coordonnées suivantes :
768, rue Bossé, Baie-Comeau (QC) G5C 1L6 - (418) 589-9694 - info@mrcmanicouagan.qc.ca

Site internet du PDZA de la Manicouagan

IMPLICATION

Constituer la liste des partenaires se heurtait à la fiabilité des informations disponibles sur les producteurs agricoles et surtout sur la disponibilité de ces derniers à participer dans les travaux d'élaboration du PDZA. De plus, suite à plusieurs initiatives malheureuses dans le passé, certains producteurs sont devenus méfiants de toute intervention experte qui ne sera pas en mesure d'apporter de véritables solutions fiables et durables.

Le fait que l'économie manicoise soit traditionnellement axée autour des activités forestières et industrielles, les producteurs agricoles locaux n'attendaient pas à ce que la MRC soit intéressée de la question agricole.

Ce même élément a joué en défaveur de l'implication de certaines parties prenantes. Plusieurs municipalités ne voyaient pas l'intérêt de travailler sur un secteur d'activité peu prometteur comparativement aux activités économiques traditionnelles de la région.

COMMUNICATION

La communication auprès des parties prenantes identifiées ou potentielles a pris une place importante dès le premier coup d'envoi du présent projet. De plus des canaux de communications conventionnels (rencontres, appels téléphoniques, lettres et courriels), un site internet (https://sites.google.com/site/pdzamanicouagan/) a été mis en place pour assurer un partage optimal des données traitées et pour tenir les parties prenantes, entre autres, informées de l'évolution de leur projet.

Centre de recherches les Buissons
CEDFOB
Comité Zip
OBVM
Parc Nature PAO
SADC Manicouagan
ID Manicouagan
Carrefour jeunesse Emploi
Réserve mondiale de la biosphère
Tourisme Côte-Nord Manicouagan
UPA
MERN
MAMOT
MAPAQ
Cégep de Baie-Comeau
Municipalité de Ragueneau
Municipalité Chute-aux-Outardes
Municipalité Pointe-aux-Outardes
Municipalité de Godbout
Municipalité de Pointe-Lebel
Municipalité de Baie-Trinité
Municipalité de Franquelin
Ville de Baie-Comeau
Conseil de bande de Pessamit
Coopérative de solidarité Gaïa
La fleur d'ail enr.
Production d'ail
Les semences élites du Québec
Ferme Heppel et Maltais
Les jardins de Talia
Les Bleuets Harel
Bleuetière Louis-Marie Ouellet
La Bleuetière Beaulieu enr.
La Pointe aux Pommes
Bleuetière Denise Fortin
Bleuetière Marcel Dufour
Bleuetière Tremblay et fils
Les bleuetières Pelchat
Bleuets Sylma inc.
Les bleuets Manicouagan enr.
Sylvapic
Bleuetière Jeannot Terrien
Les frambroiseries Harel
Les canneberges de la Côte-Nord
La ferme Manicouagan
Argousiers Côte-Nord
Ferme aux jardins des près

Liste des acteurs invités à la première rencontre

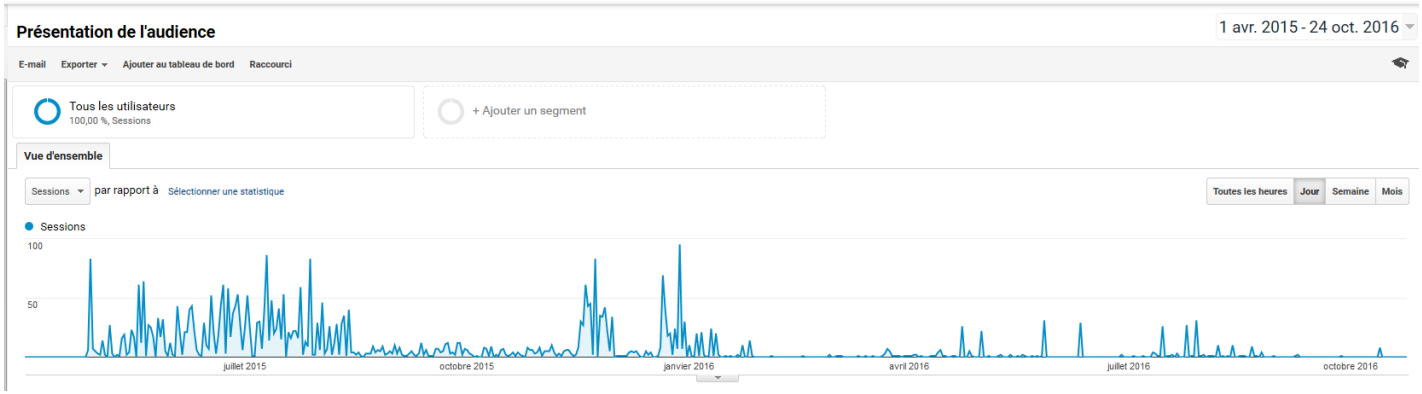

Nombre de visite du site internet

L'ARBRE DES PROBLÈMES

L'analyse des problèmes identifie les aspects négatifs d'une situation existante et détermine la relation de "cause à effet" entre des problèmes identifiés. L'objectif de cet exercice est d'identifier les problèmes rencontrés par les différents groupes cibles et bénéficiaires

Processus

Les problèmes majeurs sont répertoriés par les participants et inscrits sur des cartons qui sont affichées au tableau après avoir été débattus par le groupe en vue d'en vérifier la compréhension et l'appropriation. Chaque équipe identifie ensuite les relations de causes à effets entre ces problèmes et élabore un arbre des problèmes.

les deux pages suivantes offrent un ensemble non exhaustif des recommandations pour aider les participants à entamer les tâches suivantes :

I. Identifier les problèmes du secteur agricole de la Manicouagan;

II. Établir une structure de causalité entre les problèmes;

III. Vérifier la cohérence de la structure.

Recommandations pour l'énoncé des problèmes

- Faire abstraction de l'éventuel projet envisagé ;
- Identifier comme problèmes les situations objectives susceptibles de réduire significativement le bien-être des personnes ;
- Formuler les problèmes sous forme d'un substantif suivi d'un qualificatif de son état pour exprimer ce qui ne va pas à propos de la chose désignée par le substantif ;
- Exprimer une seule idée par problème ;
- Éviter les recouvrements et les répétitions entre idées ;
- Éviter la formulation « manque de … » qui a tendance à envisager directement la solution au problème ;
- Éviter les mots imprécis, vagues, polysémiques ;
- Distinguer le caractère quantitatif (mesurable) et/ou qualitatif (perçu) de chaque problème énoncé ;
- Distinguer les états stationnaires (revenus bas) et les situations tendancielles (revenus diminués) ;
- Bannir les problèmes découlant des facteurs historiques (la colonisation, la corruption, etc.) bien qu'ils soient des causes explicatives pertinentes et qu'il est utile de garder à l'esprit;
- Proscrire les contraintes naturelles (relief, climat, etc.) : le problème se situe davantage dans l'inadéquation des réponses humaines à ces contraintes;
- Éviter d'indiquer l'insatisfaction découlant des problèmes : c'est évident ;
- Chercher à identifier toutes les causes importantes de chaque problème en s'arrêtant toutefois à un niveau raisonnable et ce, sans détailler les causes passées, ni celles sur lesquelles une intervention n'aurait pas de prise (situation mondiale, perturbations climatiques) ;
- Donner toujours raison à la réalité observée, aux déductions rationnelles, aux vérités scientifiques plutôt qu'aux croyances, hypothèses, suppositions et opinions subjectives (y compris celles des experts);
- Éviter les mises en cause inutiles et superflues qui n'ajoutent rien à la réalité du problème et ferment la porte à certaines solutions. L'énoncé « ordures non ramassées par la municipalité » est à remplacer par « ordures non ramassées ».

Recommandations pour construire l'arbre des problèmes

- Tout problème qui est la cause d'un autre doit figurer plus bas que lui ;
- Si un problème est à la fois cause et conséquence d'un autre, il faut placer le plus haut celui que reflète le plus directement une insatisfaction par rapport aux besoins du groupe ;
- Lorsqu'un ensemble de problèmes (causes) semblent agir directement, au travers d'une seule flèche commune, sur un autre ensemble de problèmes (conséquences), il est généralement très utile d'expliciter le ou les problèmes qui « se cachent » derrière la flèche en cause ;
- Effectuer des permutations gauche-droite si cela permet d'éviter que des flèches ne se croisent ;
- Les flèches doivent toujours monter, sortir par le haut d'un carton, entrer par le bas d'un autre, jamais par le côté ;
- Les flèches doivent refléter toutes les relations de cause à effet qui existent entre les problèmes retenus par le groupe ;
- Éviter les courts-circuits : toute flèche doit exprimer une relation directe entre un problème A et un problème B sans passer au travers d'un troisième problème (C);
- Une relation de cause à effet doit exister objectivement sur le terrain (« c'est à cause de X que Y existe ») ;
- Les problèmes ayant été a priori décomposés, il est possible de regrouper a posteriori en un seul les problèmes apparentés qui auraient tous les mêmes causes et les mêmes effets et réagiraient de la même façon ;
- Bien que dans l'énoncé des problèmes, il faille éviter les recouvrements d'idée, il est permis, du moins dans le haut de l'arbre, de poser comme conséquence de plusieurs problèmes particuliers un problème général auquel ils contribuent de manière additive ;
- Se souvenir qu'une conséquence tendancielle a généralement au moins une cause tendancielle ;
- Au besoin corriger l'énoncé et l'identification des problèmes.

Recommandations pour vérifier la cohérence de l'arbre des problèmes

1. Vérifier que l'arbre est logique en croisant les lectures : de bas en haut et de haut en bas ; de chaque cause à tous ses effets et inversement ;

2. Vérifier que la structure est complète et ne présente pas de répétitions ;

3. Vérifier que les liens directs de cause à effet sont clairs et évidents ; s'ils ne le sont pas, reformuler les éléments, intercaler des problèmes intermédiaires, ou remettre la relation en question ;

4. Vérifier que les liens indirects n'expriment pas de contradiction logique ;

5. Partager la réflexion avec les partenaires et avec des personnes ne connaissant pas la situation. Chaque fois qu'une explication supplémentaire est nécessaire pour la compréhension de l'arbre, demandez-vous s'il ne faut pas ajouter des causes (rendre explicites les causes implicites) ou corriger la structure.

LE PREMIER ATELIER

Le 20 avril 2015, la journée a commencée avec deux présentations, l'une portant sur l'approche de la MRC de Manicouagan en vue de réaliser son PDZA, alors que la deuxième présentation avait comme sujet la méthode adoptée par la MRC pour que son plan soit basé sur les besoins du milieu. Ainsi, la MRC envisage le "P" de son PDZA en tant que "Projet" plutôt que "Plan".

Partant de l'identification et la structuration des problèmes, il sera question de fixer les objectifs spécifiques du PDZA.

C'est pourquoi, pour la deuxième partie de l'atelier, trois équipes ont été constituées avec un mélange des différents groupes présents pour élaborer un arbre des problèmes selon l'approche de Cadre Logique. Chacune des équipes a ensuite présenté sa vision qui a été débattue par les autres participants.

Des problèmes récurrents ont été cités: relève désintéressée, métier dévalorisé, mauvaise réputation des producteurs-pollueurs, démarches administratives lourdes, marché local insuffisant, structures locales d'encadrement défaillantes, réglementations municipales inadaptées ou contraignantes, etc.

Un nouvel arbre des problèmes sera élaboré à partir des observations des participants et diffusé sur le site internet du PDZA de la MRC de Manicouagan afin qu'il soit commenté, débattu, et le cas échéant, modifié avant qu'il ne soit adopté en vue d'en extraire les objectifs et d'en élaborer un arbre des solutions..

Photos de la séance de travail du premier atelier d'élaboration du PDZA

Cette rencontre a été, une excellente occasion pour les différents organismes de faire valoir leur opinion, leurs attentes ainsi que leurs craintes face au projet. Elle leur a aussi donné la possibilité de participer à un projet qui espérons-le, aura des répercussions positives dans leur milieu.

La Direction de l'aménagement a procédé à une compilation et une vérification des problèmes et s'est inspiré des arbres réalisés par les participants pour proposer une nouvelle structure.

Lundi 20 avril, les participants au premier atelier d'élaboration du PDZA de la MRC de Manicouagan ont fait preuve d'une grande générosité et d'une remarquable implication dans la démarche que la MRC leur a proposée. Nous saluons grandement leurs efforts qui reflètent un réel intérêt pour que l'agriculture soit un vecteur de développement de notre territoire.

ARBRE DES PROBLÈMES

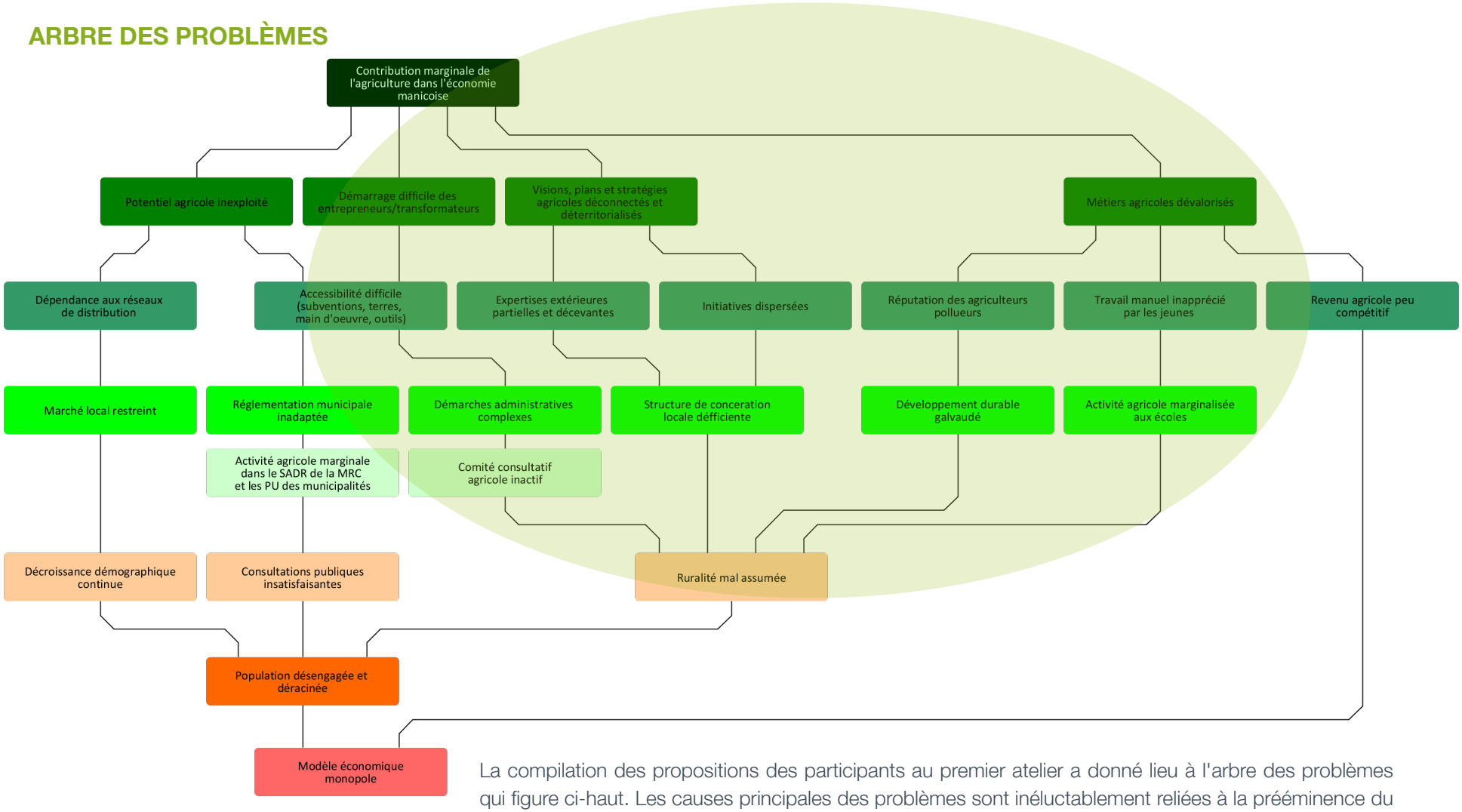

La compilation des propositions des participants au premier atelier a donné lieu à l'arbre des problèmes qui figure ci-haut. Les causes principales des problèmes sont inéluctablement reliées à la prééminence du modèle économique extra-territorial qui fait en sorte que la population soit désengagée et peu concernée (la vitalité économique vient traditionnellement de l'extérieur). Ce sentiment de déracinement contribue à la décroissance démographique, à des consultations publiques peu représentatives et par conséquent insatisfaisantes et aboutit à une ruralité mal assumée.

C'est autour de ce dernier aspect, qui correspond par ailleurs aux résultats de l'analyse préliminaire du présent document, que nous trouvons le plus de pistes à développer. Certainement d'autres problèmes découlant de l'accessibilité (aux terres, aux subventions, aux outils, à la main d'oeuvre, aux savoirs, etc.) sont également identifiés mais les liens avec "la ruralité mal assumée" demeurent évidents.

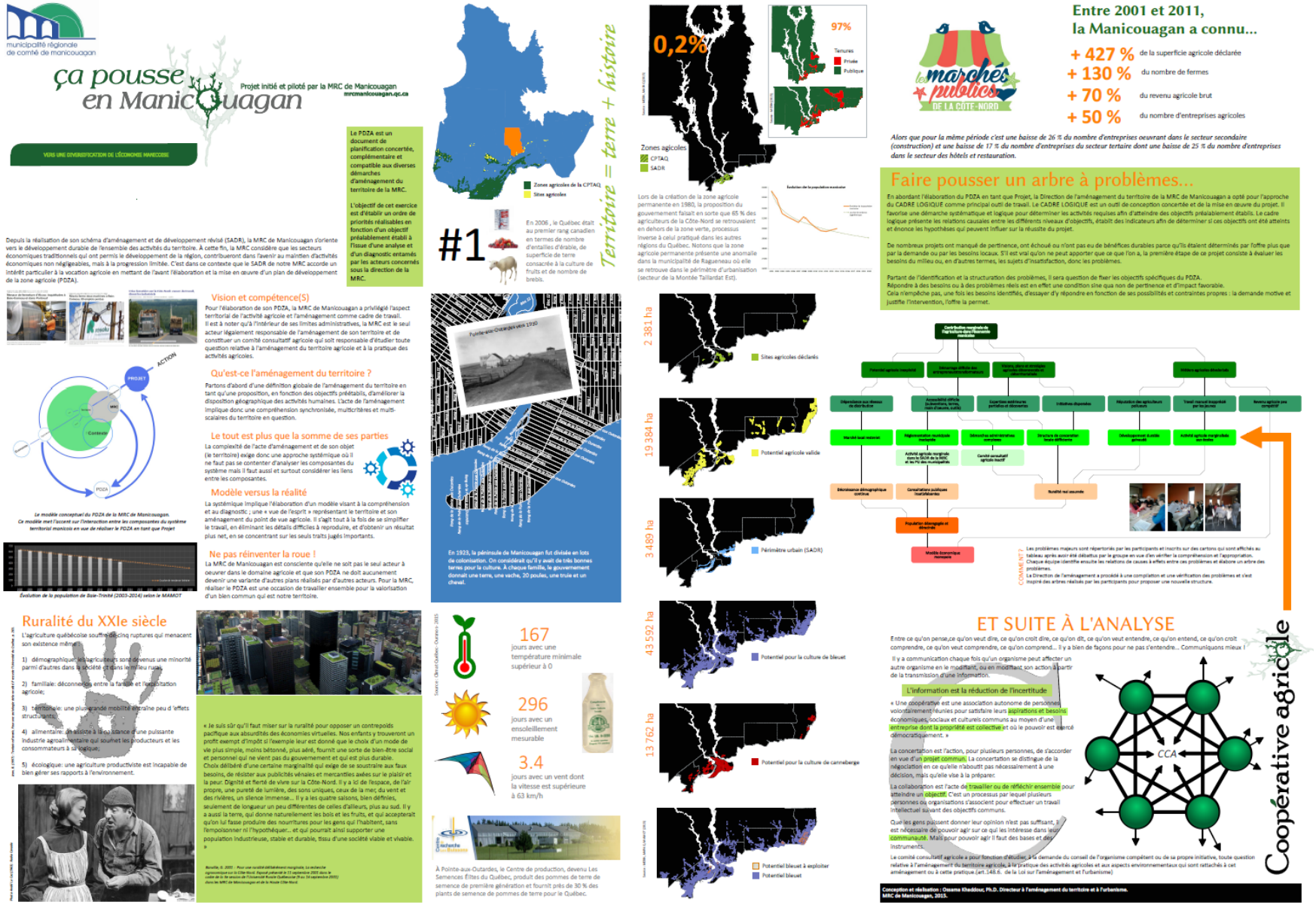

L'affiche présentée aux participant au deuxième atelier d'élaboration du PDZA

LE DEUXIÈME ATELIER

Le 20 octobre 2015, la MRC de Manicouagan a organisé la deuxième rencontre d'élaboration de son PDZA. L'objectif de la rencontre est de valider, auprès des parties prenantes, l'analyse des résultats du premier atelier avant de soumettre une feuille de route pour la suite des activités du PDZA. En fait, en plus des analyses statistiques et cartographiques, la MRC a élaboré un arbre des problèmes qu'elle espère représentatif de ce qui a été dit lors du premier atelier.

ARBRE DES SOLUTIONS

Lors du deuxième atelier, l'arbre des solutions a été présenté, expliqué et débattu. Les participants ont approuvé tant la structure que les solutions proposées.

La question de communication fut très récurrente lors des deux ateliers d'élaboration. À maintes reprises, les participants ont constaté que l'information ne circule pas d'une façon efficiente entre les acteurs socio-économiques, les acteurs gouvernementaux et les agriculteurs.

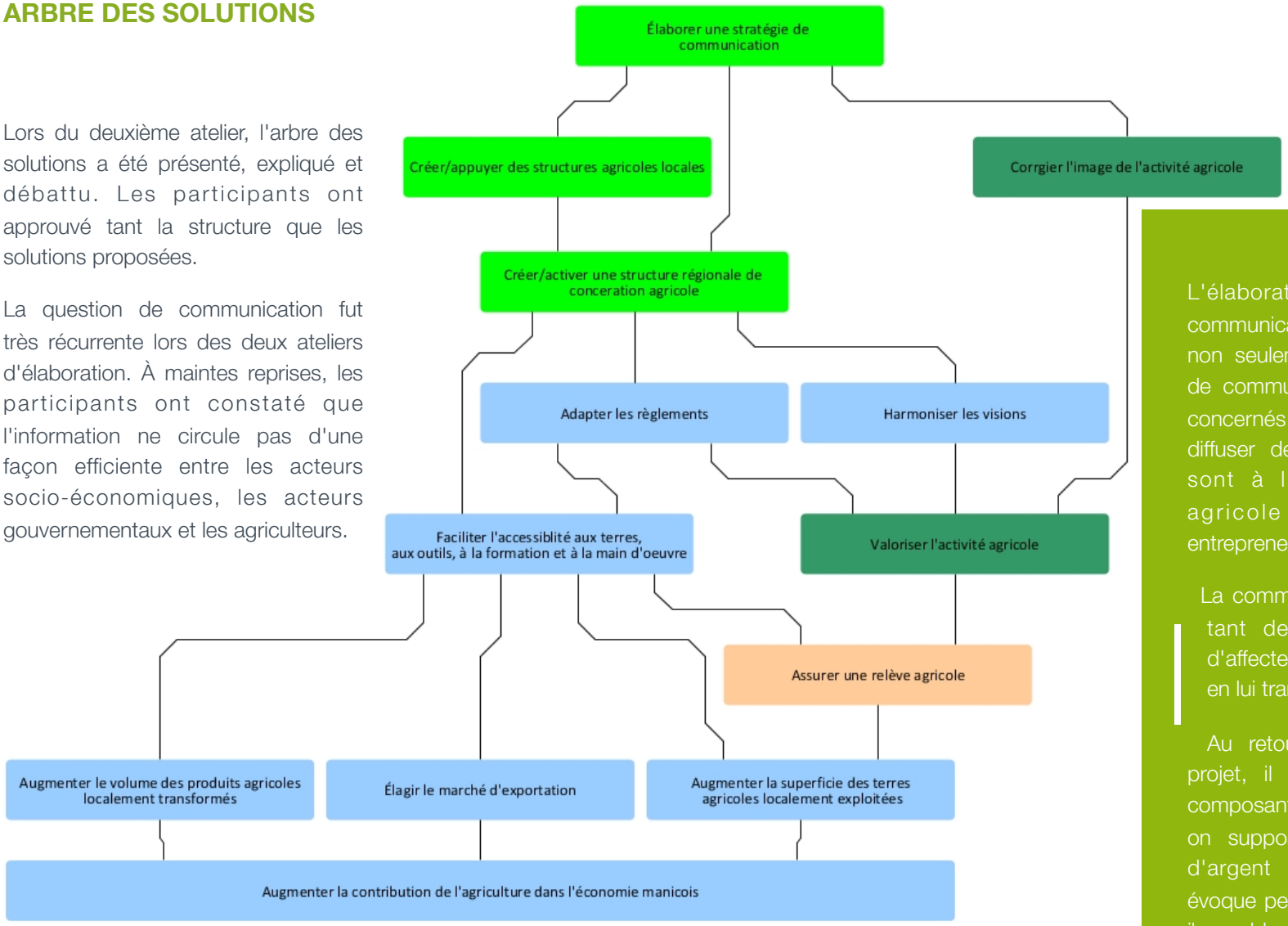

L'élaboration d'une stratégie de communication peut ainsi permettre non seulement d'établir des canaux de communication entre les acteurs concernés mais aussi et surtout de diffuser des messages à ceux qui sont à l'extérieur du domaine agricole : consommateurs, entrepreneurs , etc.

La communication est définie ici en tant de processus susceptible d'affecter l'action d'un organisme en lui transmettant une information.

Au retour aux prémisses de ce projet, il est claire que entre les composantes du système agricole, on suppose la présence des flux d'argent et du pouvoir mais on évoque peu les flux d'information. Or, il semble qu'au niveau local, c'est justement au niveau des flux d'information que se trouve la cause principal des problèmes et par conséquent, ce sera au même niveau qu'il faudra entamer une action susceptible de déclencher une série d'autres actions correctives.

L'avantage de l'arbre des solutions se reflète surtout dans l'identification des objectifs clairs et les étapes à entamer pour les atteindre.

L'ensemble de la démarche a permis d'élaborer la matrice du Cadre logique du présent projet. Cette matrice représente l'armature des étapes à venir pour la mise en oeuvre du PDZA. Elle est la synthèse de l'analyse des objectifs et des solutions résultant du diagnostic préalablement entamé.

CONSTRUCTION DE LA MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Le cadre logique se présente sous forme de matrice qui permet de structurer le contenu d'un projet de manière complète et compréhensible. Elle comporte 4 colonnes et 4 rangées qui comprennent deux logiques sous-jacentes :

- La logique verticale identifie ce que le projet vise à réaliser, clarifie les liens de causalité et spécifie les hypothèses et incertitudes importantes qui échappent au contrôle du gestionnaire de projet.
- La logique horizontale concerne la mesure des effets du projet, et des ressources qu'il a mobilisées, en identifiant des indicateurs clés, et les sources qui permettent de les vérifier.

La logique d'intervention

La première colonne du cadre logique indique la stratégie de base sous-jacente au projet :

En règle générale, les résultats, l'objectif spécifique et les objectifs globaux sont désignés comme « objectifs ». Il existe quatre niveaux d'objectifs :

L'objectif global décrit l'importance du projet pour la société, en termes de bénéfices à plus long terme. Il permet de s'assurer de la conformité du projet avec les politiques régionales / sectorielles du gouvernement, des organisations concernée. Le projet, à lui seul, ne permet pas d'atteindre les objectifs globaux. Il ne fera qu'y contribuer, d'autres programmes et projets devront y contribuer également.

L'objectif spécifique est l'objectif à atteindre à travers la mise en œuvre du projet, susceptible de continuer au-delà du projet. L'objectif spécifique devrait répondre au problème central et devrait être défini en termes de bénéfices durables pour les groupes cibles.

Les résultats sont les « produits » des activités mises en œuvre. L'ensemble des résultats contribue à la réalisation de l'objectif spécifique, à savoir le moment où les groupes cibles commencent à percevoir les bénéfices durables.

Les activités – les actions (et moyens) qui doivent être entreprises / fournies pour produire les résultats. Elles résument ce qui doit être mis en œuvre par le projet.

La colonne « Logique d'intervention » est fondamentalement une mise en évidence du travail antérieur de définition de l'arbre des problèmes mais surtout l'arbre des solutions sur lequel on aura appliqué un choix stratégique.

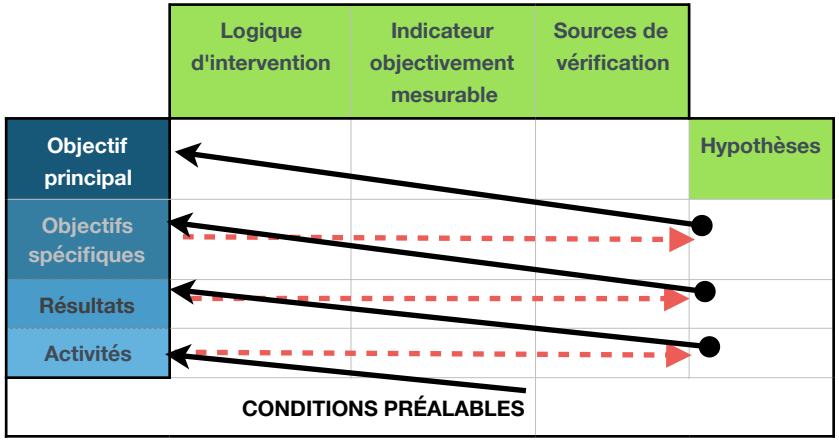

Les hypothèses

Une fois la stratégie choisie, reste à identifier les objectifs non inclus dans la logique d'intervention et autres facteurs externes, qui influent sur la mise en œuvre du projet et sa viabilité à long terme mais échappent à son contrôle.

Ces conditions doivent être remplies pour assurer la réussite du projet. Elles sont reprises en tant qu'hypothèses dans la quatrième colonne du cadre logique. Dès lors, on peut dire que les hypothèses répondent à la question suivante : « Quels sont les facteurs externes sur

> Si les ressources et finances sont allouées pour les activités du projet et que les hypothèses se sont vérifiées à ce niveau alors les activités peuvent commencer et être exécutées.

> Si les activités ont été mises en œuvre et les hypothèses se concrétisent à ce niveau, les résultats seront atteints ;

> Si les résultats sont atteints et les hypothèses se concrétisent à ce niveau, l'objectif spécifique sera atteint ;

> Si l'objectif spécifique est atteint et les hypothèses se concrétisent à ce niveau, le projet aura contribué à la réalisation des objectifs globaux.

LOGIQUE

MATRICE DE CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateur objectivement mesurable	Sources de vérification	Risques, Hypothèses et Conditions
Objectif principal	Augmenter la contribution de l'agriculture dans l'économie manicoise	Pourcentatge de l'agriculture dans le PIB de la MRC	O.R. selon le plan de gestion	
Objectifs spécifiques	Élargir le marché d'exportation Augmenter le volume de la transformation locale Augmenter le superficie des terres agricole exploitée	Quantité des produits exportés Quantité de produits localement transformés Nombre d'entreprises de transformation Pourcentage de baux agricoles accordés aux manicois		Concurrence Manque d'incitation Climat d'austérité Décision centralisée Lobbying
Résultats	Nouvelles zones agricoles dans les Panoramas Règlements et SADR modifiés CCA actif Coopératives agricoles constituées	Zones crées et approuvées Résolutions d'adoptions Nombre de rencontres Lettres patentes	MRC et municipalités MRC Registre d'entreprises	Volonté locale Conformité aux exigences gouvernementales Engagement des membres du CCA
Activités	Rencontres aux municipalités Annonces dans les médias Conférence de presse Mandater une personne ressource	Rencontres réalisées Annonces publiées Évenement accompli Résolution ou contrat d'engagement	O.R. selon le plan de gestion	Stratégie de communication réaliste et réalisable Planification efficiente Ressources suffisantes compétences et engagement Volonté politique
CONDITIONS PRÉALABLES			Stratégie de communication Plan de gestion (qui fait quoi, quand et comment) Budget PDZA élaboré	

O.R. : organisme responsable | CCA :Comité consultatif agricole | SADR : Schéma d'aménagement et de développement révisé

Il s'agit d'un professionnel spécialisé en matière de développement agricole, chargé d'assurer un lien permanent entre les agriculteurs, leurs représentants syndicaux et les organisations municipales, ainsi que de prendre en charge au quotidien, conjointement avec les parties prenantes, la mise en œuvre du présent PDZA. Cette personne ressource se verra également chargée de structurer et d'animer la filière bio-alimentaire à l'échelle de la MRC.

Conscient de la réalité du terrain autant que les exigences bureautiques, cette personne devrait faire le lien entre les producteurs, les élus et d'assurer l'efficience de la communication avec le MAPAQ et le Club agro-environnmental en ce qui regarde les aspects techniques.

Par définition, la solution proposée dans ce PDZA se veut "structurante" comme la plupart des études, politiques et programmes découlant de la logique gouvernementale. Cependant, les producteurs ont clairement identifié leur besoin d'une solution directe. Ils sont lassés de voir les agents toujours dépensées dans les structure qui se multiplient, s'alourdissent et se complexifient.

Ainsi, à la place d'investir dans les études de marché, de préfaisabilité, de faisabilité, etc., les producteurs préfèrent que ces sommes d'argent soient investies dans l'aide directe au démarrage et/ou au développement des entreprises agricoles. Les producteurs ont surtout besoin de l'aide technique pour naviguer dans le dédale de la bureaucratie.

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

La mise en œuvre globale du présent PDZA ne sera possible que par l'affectation d'une personne ressource au sein de la MRC ou du CLD/ID Manicouagan.

Péroraison...

Pistes de réflexion pour les étapes à venir

Bien que les actions dans le domaine agricoles proprement dit ne sont pas à envisager dans le présent document, il sera question ici d'évoquer deux pistes de réflexions pour les étapes à venir. Les deux pistes sont intimement reliées et toutes les deux sont inspirées des principes de l'économie sociale.

L'économie sociale est la branche de l'économie regroupant les organisations privées (entreprises coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale.

Les organisations de l'économie sociale adhèrent à des principes fondateurs tels la recherche d'une utilité collective, la lucrativité limitée, gouvernance démocratique et l'implication des parties prenantes.

La banque de terres agricole

Les services de la Banque de terres agricoles s'adressent aux propriétaires de terres situées dans une MRC membre du réseau Banque de terres ainsi qu'à toutes celles et ceux qui désirent y développer leur entreprise agricole. La banque de terres permet de jumeler des aspirants-agriculteurs avec des propriétaires fonciers selon des ententes sur mesure soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage, mentorat. Le projet vise à la fois à augmenter l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et à maintenir le dynamisme agricole de nos régions. Chaque MRC membre du réseau offre les services d'un agent terrain qui assure un accompagnement personnalisé, une aide à la négociation d'un projet agricole entre propriétaires et aspirants-agriculteurs, et qui s'entoure des professionnels nécessaires au bon accompagnement des participants tout au long du processus de jumelage.

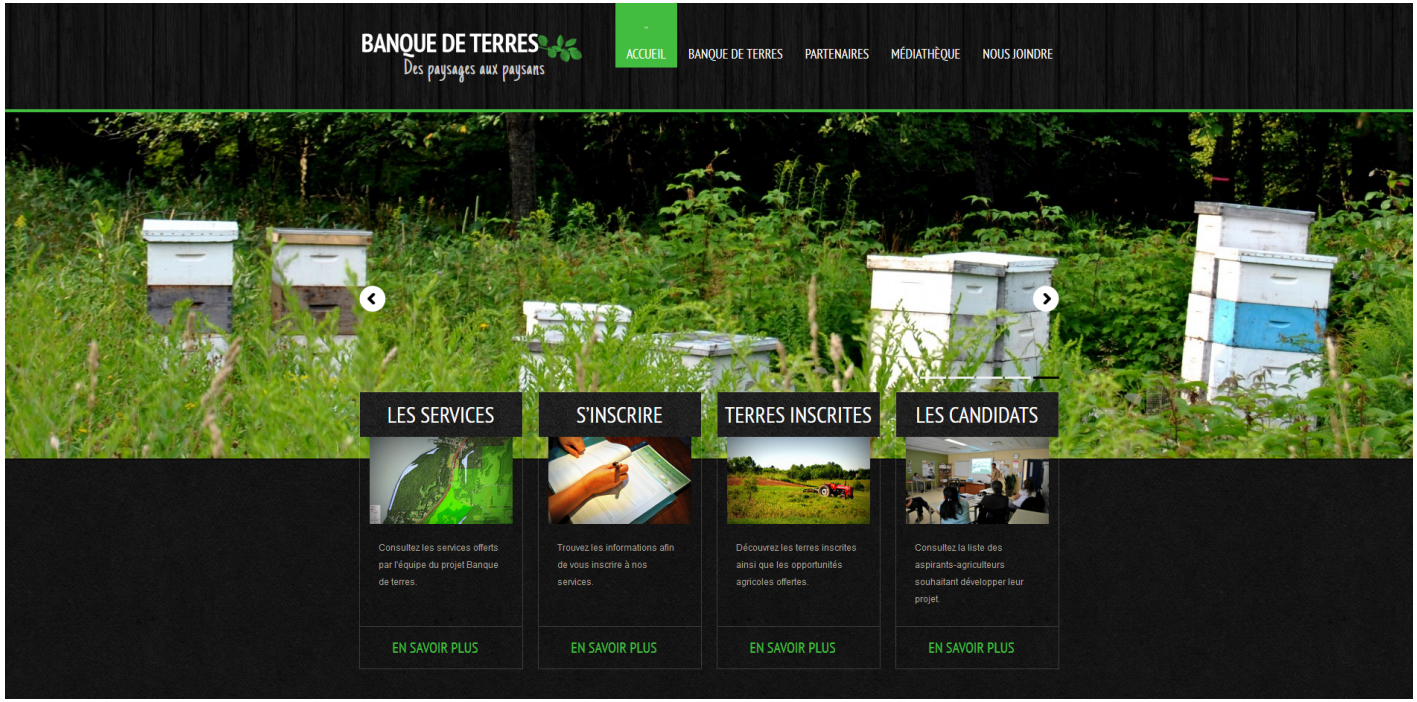

http://www.banquedeterres.ca/

La coopérative agricole

« Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. »

C'est une entreprise humaine, créée par les agriculteurs pour valoriser et vendre ensemble leurs productions. Ils en sont à la fois propriétaires et fournisseurs en produits agricoles, que la coopérative va ensuite transformer et valoriser jusqu'au produit final ! Dans une coopérative, les agriculteurs-coopérateurs décident et votent ensemble, selon le principe « 1 homme = 1 voix ». Ils élisent leurs dirigeants, qui leur rendent des comptes.Les bénéfices sont investis dans l'entreprise ou distribués aux agriculteurs.

Les coopératives s'engagent pour l'avenir des exploitations, des revenus, des débouchés. Elles sont impliquées dans le développement de la filière durable, d'activité économique et de création d'emploi

Les coopératives sont attachées à leur territoire et leur survie en dépend, depuis leur création et pour longtemps, par conséquent, elles veillent sur l'environnement, l'outil de travail de leurs membres et la source de la satisfaction de leur communauté. Les coopératives assurent la transformation des productions de leurs agriculteurs adhérents, dans toutes les filières (viandes, lait, céréales, fruits et légumes, céréales, vin, etc.)

Le modèle coopératif renforce une certaine "agriculture de proximité" et apporte un changement fondamental aux règles du jeu en privilégiant l'émergence d'une entreprise humaine, démocratiquement constituée par les agriculteurs qui sont à la fois propriétaires et fournisseurs en produits agricoles, que la coopérative peut ensuite transformer et valoriser jusqu'au produit final ce qui offre une traçabilité maximale du champ à l'assiette.

CONCLUSION

Ce PDZA ne constitue certainement pas La solution aux problèmes du secteur agricole en Manicouagan. il ne constitue non plus Le vecteur de diversification économique de la Manicouagan. Il s'agit d'une pièce parmi bien d'autres qui contribuent à la formulation de notre « Projet de territoire ». La Manicouagan fut historiquement le « territoire à projets » d'autrui. Riche de ses ressources naturelles, elle a toujours su séduire ceux qui cherchent à l'exploiter sans nécessairement s'y établir. Or, dépourvu de l'attachement de l'implication de sa population, son énorme territoire risque de devenir un simple « terrain » n'ayant de valeur que celle inscrite sur les rôles d'évaluation foncière.Ce PDZA est conçu en tenant pour acquis que le développement de la collectivité doit se réaliser dans le cadre d'un aménagement rationnel du territoire. Cependant, aborder la PDZA en tant qu'une démarche complémentaire à l'aménagement du territoire, aussi novateur soit-il, ne peut être concluant sans l'engagement politique qui se trouve légalement à la base de tout acte d'aménagement. Dans l'esprit de ses préconisateurs, le PDZA représente un transfert de responsabilité de l'État québécois au monde municipal, qui utilise déjà au maximum ses ressources, issues de son seul pouvoir de taxation foncière. De même, le monde agricole est lui aussi à bout de ressources. Si certaines pistes d'actions de ce PDZA peuvent être assumées par le CLD et la MRC parce qu'elles s'intégreraient bien à leurs pratiques courantes, une véritable mise en œuvre du PDZA ne peut être réalisée sans un apport substantiel provenant de l 'État québécois.Ce PDZA repose sur une vision de développement à long terme du secteur agricole fondée sur la constitution d'une stratégie de communication à laquelle tous les acteurs peuvent se rallier afin de rendre opérationnel un nécessaire « partenariat agricole ». La MRC, via le CCA, peut assurer un accès privilégié à l'ensemble des ressources utiles au secteur agroalimentaire ce qui donne lieu au renforcement du sentiment d'appartenance envers la MRC et ses institutions.Loin d'une vision purement productiviste, ce PDZA repose sur une vision de l'activité agricole lui octroyant les rôles de nourrir la population avec des aliments de bonne qualité en quantité suffisante, de protéger les ressources nécessaires à la production agricole et d'occuper le territoire, c'est-à-dire de contribuer à la vivacité de la communauté rurale. Ce PDZA se veut également une contribution à l'instauration et au développement d'entreprises agroalimentaires capables de faire vivre décemment leurs propriétaires, de préserver et mettre en valeur le territoire, d'être partie prenante de leur communauté et d'être apprécié puis réappropriées par la relève.

Contribuer à la formulation de notre "Projet de territoire";

Établir un réseau de communication en lien avec l'agriculture afin de diffuser et partager l'information pertinente;

Activer le CCA en tant qu'un lieu privilégié de débat et de planification.

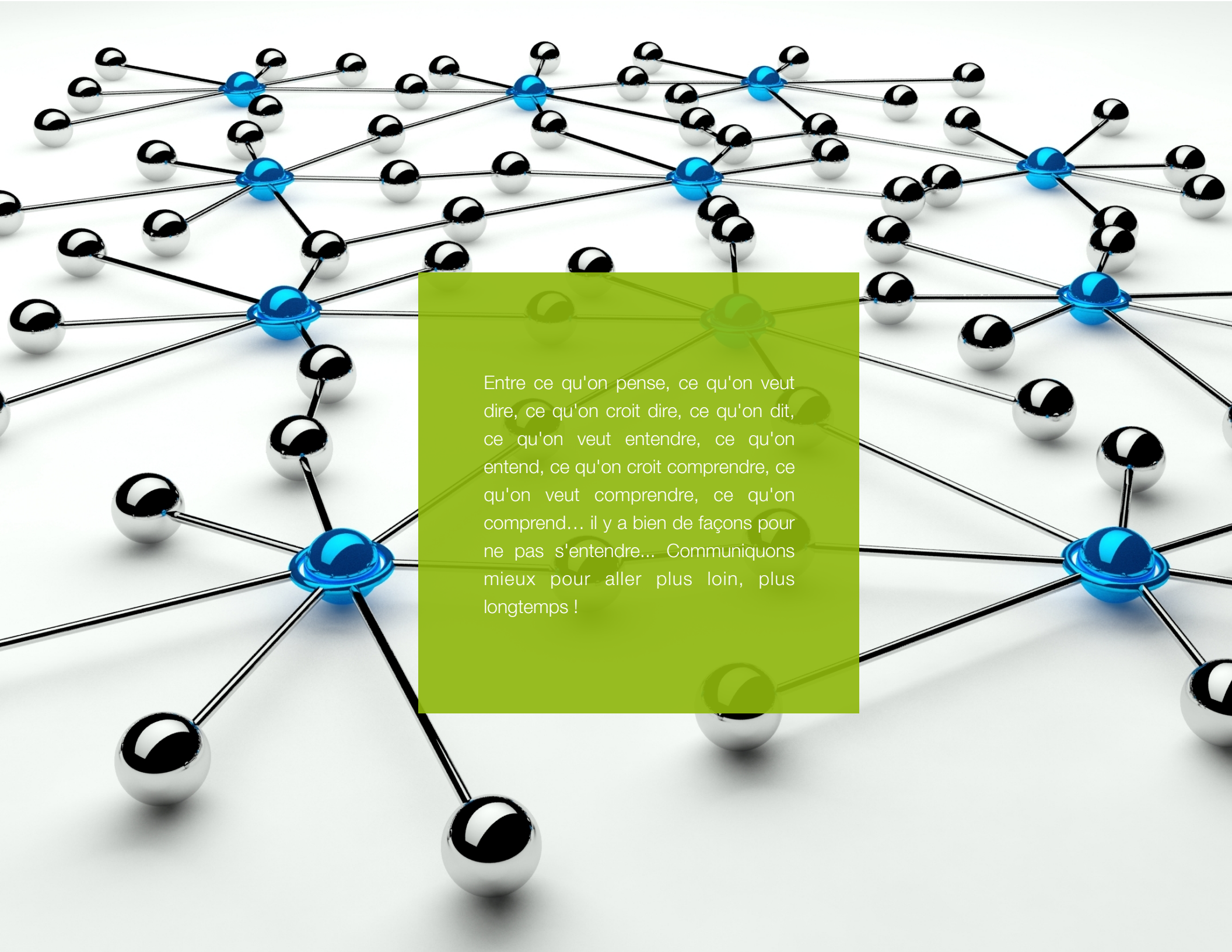

Entre ce qu'on pense, ce qu'on veut dire, ce qu'on croit dire, ce qu'on dit, ce qu'on veut entendre, ce qu'on entend, ce qu'on croit comprendre, ce qu'on veut comprendre, ce qu'on comprend… il y a bien de façons pour ne pas s'entendre... Communiquons mieux pour aller plus loin, plus longtemps !

RÉFÉRENCES

Bibliographie

Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), 2003 : La méthode du cadre logique.

Bruno Jean, 1997 : Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008, Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir.

Gilbert Banville, 2001, Pour une ruralité délibérément marginale : La recherche agronomique sur la Côte-Nord.

Gouvernement du Québec, 2001, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles.

MAPAQ, 2002, Profil de la production agricole de la Côte-Nord.

MAPAQ, 2011, Plan de développement de la zone agricole, guide d'élaboration.

MRC Brome-Missiquoi, 2010 : Plan de développement de la zone agricole.

MRC de Manicouagan, 2012 : Schéma d'aménagement et de développement révisé.

MRC de Roussillon, 2010 : Plan de développement de la zone agricole.

Nature Québec-Histoire d'agricultures : http://www.naturequebec.org/fichiers/Agriculture/TXT02_HistoriqueAgriculture.htm (consulté le 12/03/2015)

Illustrations

pixabay.com (pp.3, 23, 40), maxisciences.com (p.7), wikimedia.org (p.8), nasa.gov (p.9), banq.qc.ca (pp.12, 15), lapresse.ca (pp.13-14), coopgaia.ca (pp.18, 19), aigle.com (p.22), https://www.speareducation.com (p.35), elsiifaria.wordpress.com (p.37), http://www.banquedeterres.ca (p.38).

Données

mamrot.gouv.qc.ca (pp. 13, 10), http://www.stat.gouv.qc.ca (p.13), statcan.gc.ca (pp.13, 14, 18), mapaq.gouv.qc.ca (pp. 17-18), mrcmanicouagan.qc.ca (p.10, 19), mern.gouv.qc.ca (pp. 15,16,17), fadq.qc.ca (pp. 17-18).

Imprimé en 2017

Pour obtenir une version PDF du présent document, adressez-vous à la MRC de Manicouagan
info@mrcmanicouagan.qc.ca

Édifice Georges-Henri Gagné
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Téléphone : 418-589-9594
Télécopieur : 418-589-6383
info@mrcmanicouagan.qc.ca